



# RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PARVENIR À UNE UTILISATION DURABLE DES  
RESSOURCES MINÉRALES DES GRANDS FONDS  
MARINS POUR LE BÉNÉFICE DE L'HUMANITÉ

2020





# RAPPORT ANNUEL

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PARVENIR À UNE UTILISATION DURABLE DES  
RESSOURCES MINÉRALES DES GRANDS FONDS  
MARINS POUR LE BÉNÉFICE DE L'HUMANITÉ

2020

# Remerciements

Ce rapport annuel a été produit par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), avec des remerciements particuliers à Stefanie Neno pour son travail éditorial et de production.

TOUTES LES DONNÉES DU DOCUMENT SONT À JOUR À LA DATE DE JUIN 2020.

## OEUVRE ET DESIGN

Ce rapport annuel a été conçu par QUO Global.

## TRADUCTION

Ce rapport annuel a été traduit de l'anglais par Sandra Hamilton.

## PHOTOGRAPHIE

Photo de couverture : image fournie par le Bureau d'exploration et de recherche océaniques de la NOAA, exploration en haute mer du sud-est des États-Unis, 2019

La dernière version de ce document est disponible sur le site web de l'AIFM à l'adresse :

<https://www.isa.org.jm/secretary-general-annual-report>

Pour plus d'informations ou des commentaires sur ce rapport annuel, écrivez-nous à [news@isa.org.jm](mailto:news@isa.org.jm)

## AVERTISSEMENT

Les limites et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur les cartes de ce rapport n'impliquent pas l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de l'AIFM concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région ou de son autorité, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

© ISA 2020. Tous droits réservés.

# Table des matières

<b>Abbréviations</b>	<b>4</b>
<b>Avant-propos du Secrétaire général</b>	<b>5</b>
<b>1 Aperçu du rôle et de l'activité de l'AIFM</b>	<b>7</b>
La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord de 1994	10
Plan stratégique et Plan d'action de haut niveau 2019-2023	11
Adhésion	11
Missions permanentes	11
Protocole sur les privilèges et immunités	11
Observateurs	12
<b>2 Vue d'ensemble des activités de l'AIFM</b>	<b>17</b>
<b>3 Mise en œuvre du Plan stratégique 2019 – 2023</b>	<b>21</b>
OS 1 : Réaliser le rôle de l'AIFM dans un contexte mondialisé	24
OS 2 : Renforcer le cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone	30
OS 3 : Protéger le milieu marin	32
OS 4 : Promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone	35
OS 5 : Renforcer les capacités des États en développement	36
OS 6 : Assurer la pleine participation des pays en développement	42
OS 7 : Assurer un partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques	44
OS 8 : Améliorer les résultats institutionnels de l'AIFM	45
OS 9 : S'engager en faveur de la transparence	46
<b>4 État des contrats d'exploration dans la Zone</b>	<b>49</b>
Qui explore quoi et où ?	50
Qui sont les contractants et qui sont les États patronnants ?	53
Surveillance des activités d'exploration	53
Troisième réunion annuelle des contractants	54
<b>5 Organes de gouvernance</b>	<b>57</b>
Structure et fonctions	58
Sessions des organes de gouvernance en 2019-2020	59
Célébrations du 25 <sup>ème</sup> anniversaire	61
<b>6 Administration – Le Secrétariat</b>	<b>67</b>
<b>7 Finances et Ressources</b>	<b>73</b>
Budget 2019-2020	74
Fonds de contributions volontaires	75

# Abbreviations

ADSR	African Deep Seabed Resources
AIFM	Autorité internationale des fonds marins
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BBNJ	Biodiversité des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale
BGR	Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles, d'Allemagne
BIMSTEC	Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle
CADM	Centre africain de développement minier
CBD	Convention sur la diversité biologique
CF	Commission des finances
CIG	Conférence intergouvernementale
CIIC	Cook Islands Investment Corporation
CIL	Centre for International Law, de l'Université de Singapour
CJT	Commission juridique et technique
CMC	China Minmetals Corporation
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COLP	Centre for Oceans Law and Policy, de la Faculté de droit de l'Université de Virginie
COMRA	China Ocean Mineral Resource R&D Association
CPRM	Commission géologique du Brésil
CPS	Communauté du Pacifique
DESA	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DMA	Dorsale médio-atlantique
DOALOS	Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU
DORD	Deep Ocean Resources Development Co., Ltd.
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EMEPC	Groupe spéciale pour l'extension des limites du plateau continental [Estrutura de Missão para a Extensão da Plataforma Continental]
FDIP	Forum pour le développement des îles du Pacifique
FDRSM	Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone
GEOA	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États
GRULAC	Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
GSR	Global Sea Mineral Resources NV
ICAS	Institute for China-America Studies
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IOM	Organisation mixte InterOceanmetal
IORA	Association des États riverains de l'océan Indien
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
JOGMEC	Japan Oil, Gas and Metals National Corporation
JTRC	Centre commun de formation et de recherche
KIOST	Korea Institute of Ocean Science and Technology
KMI	Korea Maritime Institute
Marawa	Marawa Research and Exploration Ltd
NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
NORI	Nauru Ocean Resources Inc.
ODD	Objectif de développement durable
OHI	Organisation hydrographique internationale
OMI	Ocean Minerals Inc.
OMI/IMO	Organisation maritime internationale
OMS	Ocean Mineral Singapore Pte. Ltd.
OS	Orientation stratégique
PDSL	Pays en développement sans littoral
PEID	Petits États insulaires en développement
PGE	Plan de gestion de l'environnement
PGI	Progiciel de gestion intégré
PIANGO	Association des Organisations non gouvernementales des îles du Pacifique
PMA	Pays moins avancé
PMNU	Pacte mondial des Nations Unies
PRGE	Plan régional de gestion de l'environnement
SFIP	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
TIDM	Tribunal international du droit de la mer
TOML	Tonga Offshore Mining Limited
UE	Union européenne
UKSRL	UK Seabed Resources Ltd
UMM	Université maritime mondiale
UN-OHRLLS	Bureau de la Haute Représentante de l'ONU pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPS	Université du Pacifique Sud
ZCC	Zone de Clarion-Clipperton
ZIEP	Zone d'intérêt écologique particulier
Zone	Zone internationale des fonds marins



## Avant-propos du Secrétaire général

Je suis ravi de pouvoir vous présenter le rapport annuel du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) pour 2020. Pour la première fois en 25 ans, le rapport est présenté sous un format entièrement nouveau, qui offre à mon avis un meilleur aperçu de toute l'étendue et de la portée des activités de l'AIFM au cours de l'année écoulée. C'est également la première fois que le rapport est axé sur les orientations stratégiques de l'AIFM telles qu'énoncées dans le Plan stratégique 2019-2023 adopté par l'Assemblée en 2018.

L'AIFM a célébré son vingt-cinquième anniversaire en 2019, et cet événement nous a donné l'occasion de faire le point et de dresser le bilan de tous les résultats obtenus au cours de ce quart de siècle. Cela a aussi été le moment de nous rappeler les principes directeurs ayant guidé la création de l'AIFM, à savoir l'approche évolutive et l'esprit de consensus consacrés par l'Accord de 1994. Ces principes ont constamment été appliqués au cours des vingt-cinq dernières années, et les nombreuses réalisations de l'AIFM sont toutes le reflet du long et lent processus de recherche d'un consensus.

**Michael W. Lodge**  
Secrétaire général, AIFM

L'AIFM de 2020 est très différente de l'organisation qui a vu le jour en 1994. Sa nouvelle maturité est clairement reflétée dans le Plan stratégique, avec son Plan d'action de haut niveau, ainsi que dans l'étendue croissante de ses activités. Cependant, il nous reste encore beaucoup à faire, notamment pour répondre aux besoins de nos États membres et mener à bien le mandat de l'AIFM en matière de recherche scientifique marine dans la Zone. Nous avons déjà franchi des étapes importantes dans cette direction en soumettant à l'Assemblée un Plan d'action pour la contribution de l'AIFM à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et en procédant à l'analyse la plus détaillée jamais entreprise depuis l'entrée en vigueur de la CNUDM portant sur les besoins de renforcement des capacités des pays en développement membres de l'AIFM.

En cette année qui nous a tous confrontés à des défis inattendus, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les membres de l'AIFM pour le soutien constant qu'ils ont apporté aux objectifs énoncés dans la CNUDM et dans l'Accord de 1994. J'adresse également mes sincères remerciements au personnel du Secrétariat, sans qui aucune des activités décrites dans ce rapport n'aurait pu avoir lieu.







## Aperçu

L'AIFM fournit un forum international et transparent pour gérer toutes les activités liées aux ressources minières et assurer la protection du milieu marin dans la « Zone », les grands fonds marins et le sous-sol au-delà de la juridiction nationale, dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité.



La recherche entreprise dans le cadre des contrats d'exploration dans la Zone est essentielle à la réalisation de tous les aspects de l'économie bleue, y compris la connaissance de la biodiversité marine et des processus écologiques.



**168 members**  
167 États et l'Union européenne

**92 observateurs**



Budget 2019–2020  
**US\$18,235,850**

- + **Fonds de contributions volontaires** pour les membres du Conseil, la CJT et la CF pour assurer la participation des États en développement, et pour le Représentant spécial pour l'Entreprise
- + **Fonds de dotation** pour la recherche scientifique marine dans la Zone

L'AIFM a été créée en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) de 1982 et l'accord de 1994 qui suit.

### LE MANDAT DE L'AIFM

La mission de l'AIFM est d'organiser et de contrôler les activités dans les grands fonds marins au-delà de la juridiction nationale pour assurer la gestion sûre et rationnelle de leurs ressources minières, conformément à la CNUDM et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Cela signifie veiller à ce que l'exploitation commerciale des grands fonds marins respecte les normes environnementales les plus élevées et que les avantages économiques soient équitablement partagés entre tous les États.

## L'AIFM & l'Agenda 2030 du développement durable



L'AIFM a enregistré 7 engagements volontaires pour appuyer la mise en œuvre de ODD14

- 1 Renforcement du rôle des femmes en matière de recherche scientifique marine  
#OceanAction15467
- 2 Prix du SG pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins  
#OceanAction15796
- 3 Observatoires de surveillance à long terme dans la Zone  
#OceanAction17746
- 4 Atlas taxinomiques des grands fonds marins  
#OceanAction17776
- 5 Initiative Abysses pour la croissance bleue  
#OceanAction16538
- 6 Soutien à l'économie bleue de l'Afrique  
#OceanAction16374
- 7 Cartographie des ressources des grands fonds marins africains  
#OceanAction16494

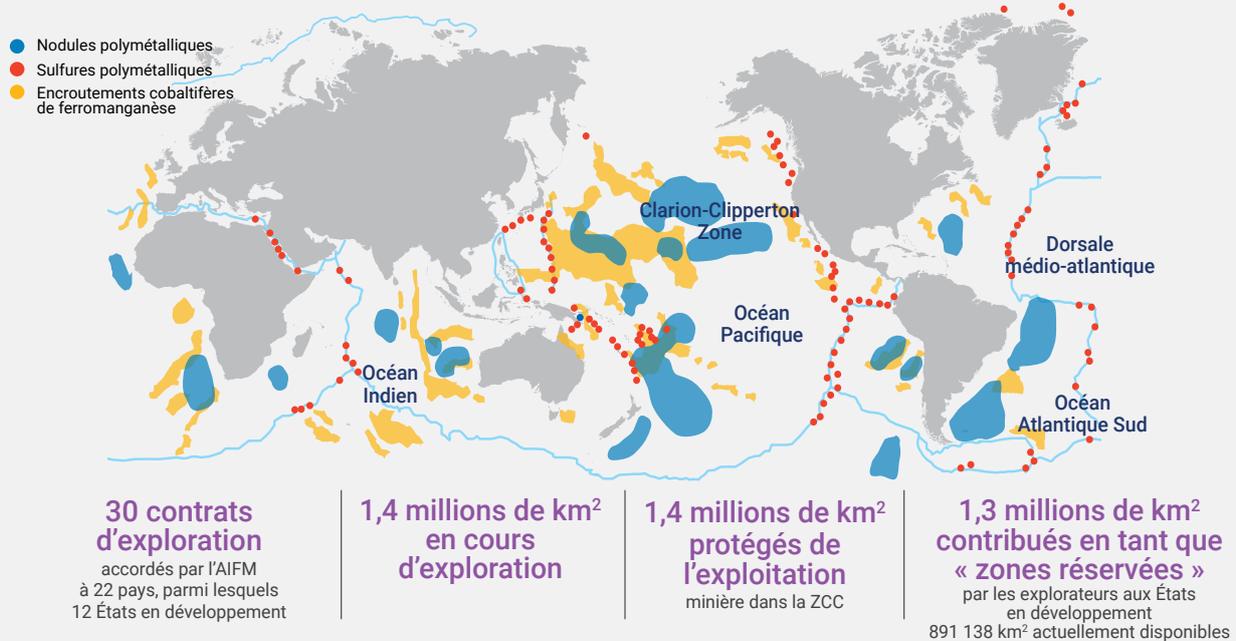


L'AIFM contribue à la mise en œuvre de 9 des 17 ODD



## Répartition mondiale des ressources minérales des grands fonds marins

Les zones explorées sous contrat avec l'AIFM sont situées dans la zone Clarion-Clipperton (ZCC), l'océan Indien, la dorsale médio-atlantique (DMA), l'océan Atlantique Sud et l'océan Pacifique



Toutes les données et informations relatives aux fonds marins et à la colonne d'eau associée collectées lors des activités d'exploration, sont systématiquement mises à disposition au travers de la base de données de l'AIFM, DeepData.

## Plan stratégique 2019-2023

Pour exécuter son mandat, l'AIFM a produit un Plan stratégique pour la période 2019-2023 construit autour de 9 orientations stratégiques :

1. Réaliser le rôle de l'AIFM dans un contexte mondialisé
2. Renforcer le cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone
3. Protéger le milieu marin
4. Promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone
5. Renforcer les capacités des États en développement
6. Assurer la pleine participation des États en développement
7. Assurer un partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques
8. Améliorer les résultats institutionnels de l'AIFM
9. S'engager en faveur de la transparence

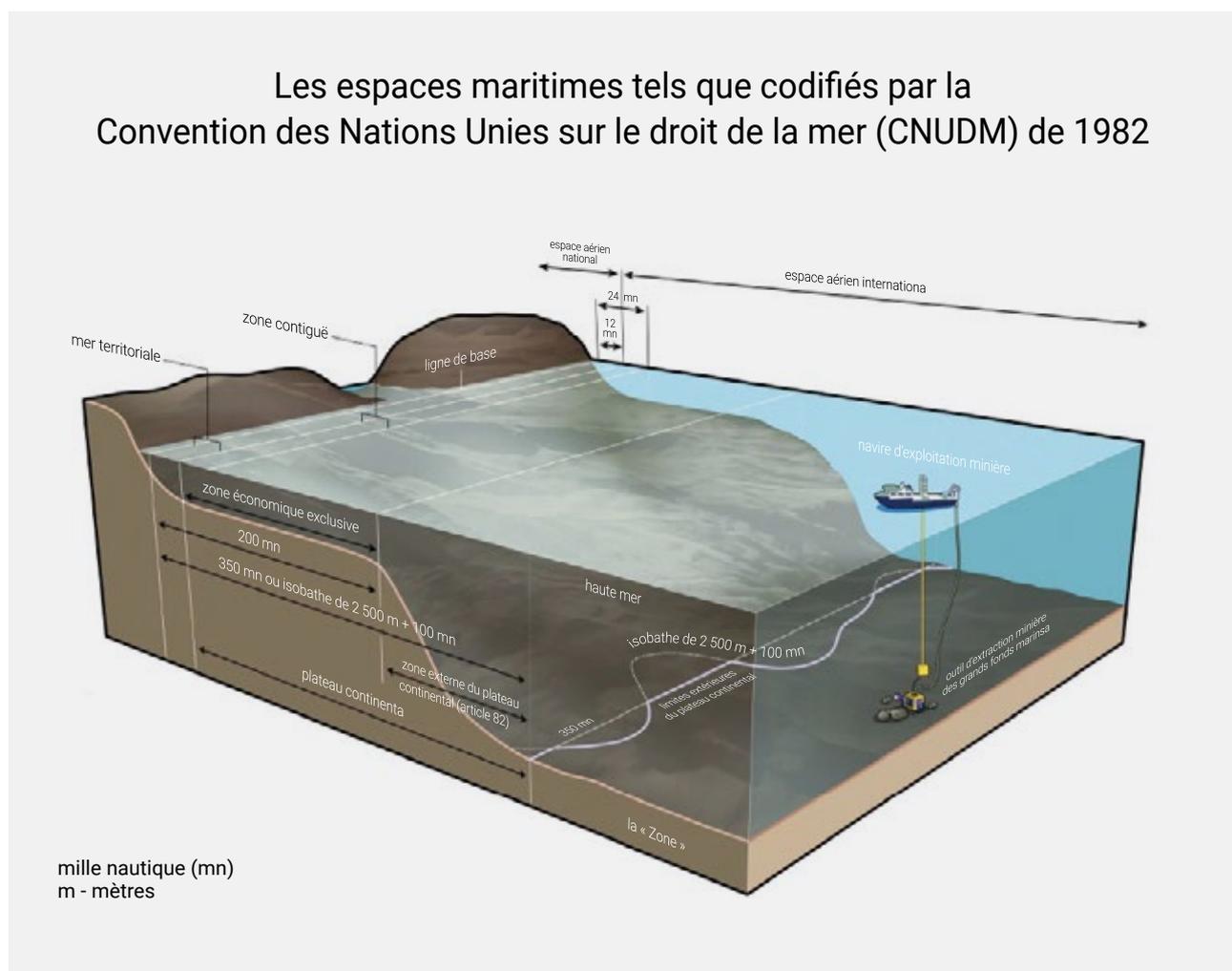
## La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord de 1994

L'Autorité internationale des fonds marins (l'AIFM) est une organisation internationale autonome fondée en 1994 sous l'égide de la CNUDM et subséquemment par l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI de la Convention (l'Accord de 1994).

C'est par le biais de cette organisation que les États parties à la Convention assurent la gestion et le contrôle des activités menées dans la « Zone ».

L'AIFM s'est ainsi vu confier le mandat exclusif de gérer les ressources des grands fonds marins au profit de l'humanité.

L'AIFM assume également bien d'autres obligations, et notamment celle de prendre les mesures nécessaires en relation avec les activités menées dans la Zone de façon à protéger efficacement le milieu marin contre les effets nocifs qui pourraient découler de ces activités;<sup>1</sup> elle est aussi chargée de distribuer aux États parties les contributions en espèces ou en nature découlant de l'exploitation des ressources non biologiques du plateau continental au-delà de 200 milles marins;<sup>2</sup> promouvoir et encourager la recherche scientifique marine concernant la Zone et ses ressources ainsi que coordonner et diffuser les résultats de ces recherches et analyses lorsque ceux-ci sont disponibles.<sup>3</sup>



On entend par « Zone » les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale.

<sup>1</sup> CNUDM, art. 145.

<sup>2</sup> CNUDM, art. 82(4).

<sup>3</sup> CNUDM, art. 143 (2).

## Plan stratégique et Plan d'action de haut niveau 2019-2023

Le Plan stratégique de l'AIFM<sup>4</sup> et le Plan d'action de haut niveau<sup>5</sup> correspondant donnent un aperçu des priorités majeures et des mesures de haut niveau nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques de l'Organisation pour la période allant de 2019 à 2023.

Le Plan comprend neuf orientations stratégiques qui guideront le travail de l'AIFM dans le contexte des défis mondiaux et des ODD. Une mise à jour concernant l'exécution du Plan stratégique est présentée aux pages 22-46.

## Adhésion

Toutes les parties à la CNUDM sont automatiquement membres de l'AIFM.<sup>6</sup> Au mois de juin 2020, il y avait 168 parties à la CNUDM (167 États plus l'Union européenne), et donc 168 membres de l'AIFM.

À la même date, il y avait 150 parties signataires à l'Accord de 1994 (149 États plus l'Union européenne). Par conséquent, il y a encore 18 membres de l'AIFM (voir tableau p.15) qui sont devenus parties à la CNUDM avant l'adoption de l'Accord de 1994 et qui n'en sont toujours pas parties.

Puisque la Partie XI de la CNUDM et l'Accord de 1994 doivent être interprétés et appliqués ensemble comme un instrument unique, les dispositions de l'Accord de 1994 doivent prévaloir en cas d'incohérence entre les deux. Bien que les membres de l'AIFM qui ne sont pas parties à l'Accord de 1994 participent obligatoirement aux travaux de l'AIFM, devenir partie à l'Accord de 1994 reviendrait à éliminer toute possibilité de conflit; aussi sont-ils fortement encouragés à devenir parties dès que possible.

## Missions permanentes

En juin 2020, 27 États et l'Union européenne disposaient de missions permanentes auprès de l'AIFM (voir tableau p.15). Le Secrétaire général organise régulièrement à leur intention des séances d'information sur l'état d'avancement des travaux de l'AIFM.

## Protocole sur les privilèges et immunités

Le Protocole sur les privilèges et immunités de l'AIFM a été adopté par l'Assemblée le 27 mars 1998 et est entré en vigueur le 31 mars 2003.

En juin 2020, 47 membres étaient parties au Protocole alors que 11 autres États l'avaient signé mais pas encore ratifié (voir tableau p. 15).



Photo : Franz Dejon/IISD

<sup>4</sup> ISBA/24/A/10.

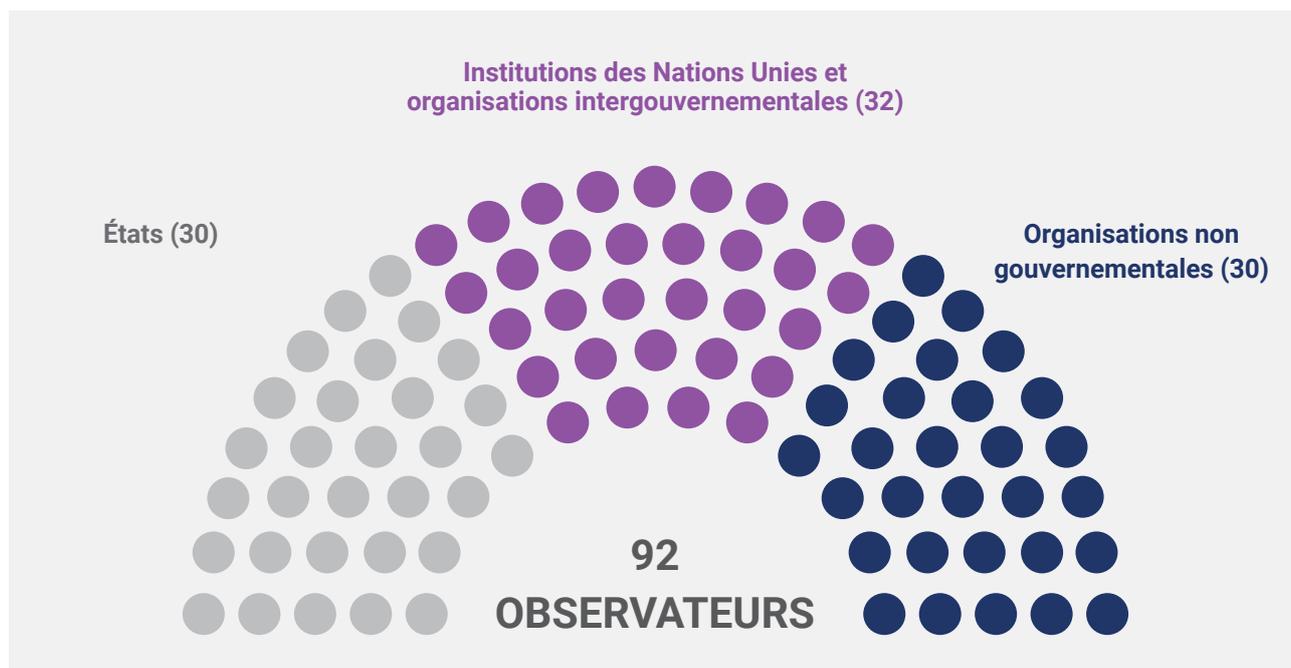
<sup>5</sup> ISBA/25/A/15.

<sup>6</sup> UNCLOS, art.156(2).

## Observateurs

L'AIFM collabore avec les principales parties prenantes des gouvernements et du secteur privé, avec des organisations régionales et internationales, la société civile et avec le monde universitaire. En juin 2020, l'AIFM avait accordé le statut d'observateur à 30 États qui ne sont pas parties à la CNUDM. En outre, 32 institutions des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales ainsi

que 30 organisations non gouvernementales bénéficient également du statut d'observateurs, ce qui leur permet de participer aux réunions du Conseil et de l'Assemblée. Lors de la 25<sup>ème</sup> session, en 2019, l'Assemblée a approuvé les directives relatives à la demande de statut d'observateur pour les organisations non gouvernementales.<sup>7</sup>



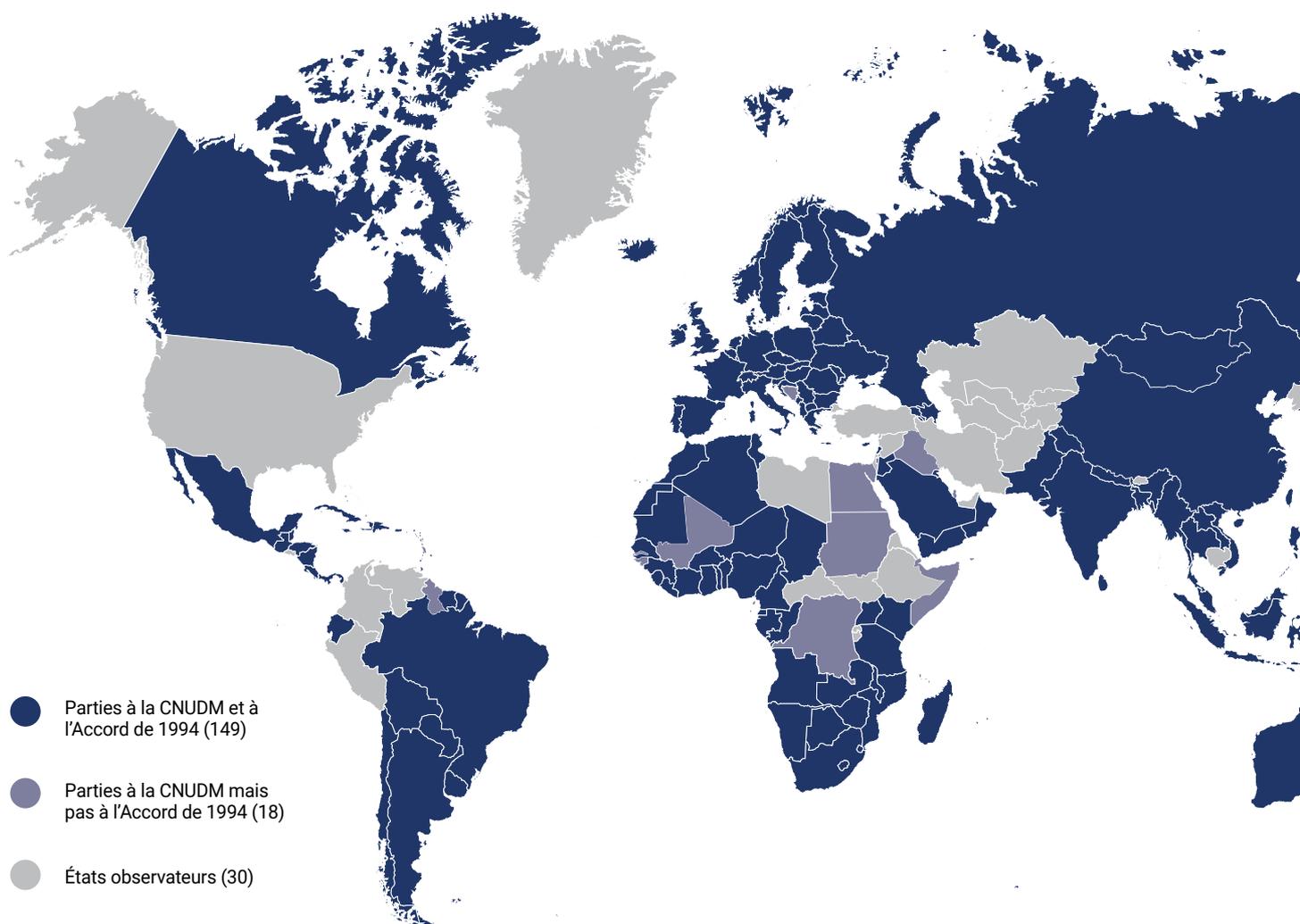
États (30) ●	Institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales (32) ●	Organisations non gouvernementales (30) ●
Afghanistan	Organisation des Nations Unies	Conservation International
Andorre	Programme des Nations Unies pour l'environnement	Greenpeace International
Bhoutan	Programmes des Nations Unies pour le développement	International Association of Drilling Contractors
Burundi	Organisation internationale du Travail	Institut international de l'océan
Cambodge	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	InterRidge
Colombie	Organisation mondiale de la Santé	Fonds mondial pour la nature (WWF)
El Salvador	Fonds monétaire international	Center for Oceans Law and Policy, de la Faculté de droit de l'Université de Virginie
Émirats arabes unis	Organisation des pays exportateurs de pétrole	Organisme pour les sciences et technologies géologiques et océanographiques du Japon
Érythrée	Organisation de l'aviation civile internationale	Deep Sea Conservation Coalition

<sup>7</sup> ISBA/25/A/16.

États (30) ●	Institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales (32) ●	Organisations non gouvernementales (30) ●
États-Unis d'Amérique	Commission permanente du Pacifique Sud	Earthworks
Éthiopie	Union postale universelle	Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards
Iran (République islamique d')	Organisation météorologique mondiale	Commission de la mer des Sargasses
Israël	Organisation maritime internationale	Fish Reef Project
Kazakhstan	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	Forum international sur les munitions sous-marines
Kirghizistan	Fonds international de développement Agricole	Thyssen-Bornemisza Art Contemporary
Libye	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Centre africain de développement minier
Liechtenstein	Agence internationale de l'énergie atomique	Durham University's Centre for Borders Research
Ouzbékistan	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	Comité consultatif sur la protection des mers
Pérou	Commonwealth (le)	RESOLVE
République arabe syrienne	Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	Center for Polar and Deep Ocean Development de l'Université Shanghai Jiao Tong
République Centrafricaine	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Institut du droit de la mer
République populaire démocratique de Corée	Banque mondiale (la)	Comité international de protection des câbles
Rwanda	Commission océanographique intergouvernementale	The Pew Charitable Trusts
Saint Siège	Union internationale des télécommunications	World Ocean Council
Saint-Marin	Banque interaméricaine de développement	Deep Ocean Stewardship Initiative
Soudan du Sud	Organisation hydrographique internationale	International Policy Laboratory du Massachusetts Institute of Technology
Tadjikistan	Organisation mixte Interoceanmetal	International Marine Minerals Society
Turkménistan	Commission OSPAR	Mining Standards International
Turquie	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources	Institute for Advanced Sustainability Studies
Venezuela	Communauté du Pacifique	Ocean Society of India
	Organisation mondiale du commerce	
	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement	

En vertu de la règle 82 paragraphe premier du Règlement intérieur de l'Assemblée, les organismes ci-dessus peuvent participer à l'Assemblée en qualité d'observateurs.

<b>168</b>	<b>150</b>	<b>47</b> parties	<b>11</b> signataires	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
 <b>MEMBRES</b> 167 États et l'Union européenne	 <b>MEMBRES PARTIES À L'ACCORD DE 1994</b> 149 États et l'Union européenne	 <b>PROTOCOLE SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS</b>	 <b>MEMBRES AYANT UNE MISSION PERMANENTE</b>	 <b>MEMBRES AYANT DÉPOSÉ LEURS COORDONNÉES EN VERTU DE L'ART. 84 DE LA CNUDM</b>	 <b>ÉTATS OBSERVATEURS</b>	



### Le Secrétaire général encourage continûment :

- Les États concernés à devenir parties à l'Accord de 1994 dès que possible.
- Les membres concernés à prendre les mesures nécessaires pour devenir parties au Protocole sur les privilèges et immunités.
- Tous les États côtiers à déposer leurs cartes ou leurs listes de coordonnées le plus rapidement possible après la détermination des limites extérieures de leur plateau continental.

## États membres

				
Afrique du Sud	●		●	
Albanie	●	●		
Algérie	●		●	
Allemagne	●	●	●	
Angola	●			
Antigua-et-Barbuda	●	●	●	
Arabie saoudite	●	●		
Argentine	●	●	●	
Arménie	●			
Australie	●			●
Autriche	●	●		
Azerbaïdjan	●		●	
Bahamas	●	●		
Bahreïn				●
Bangladesh	●		●	
Barbade	●			
Bélarus	●			
Belgique	●		●	
Belize	●			
Bénin	●			
Bolivie	●			
(État plurinational de)				
Bosnie-Herzégovine				
Botswana	●			
Brésil	●	●	●	
Brunei Darussalam	●			
Bulgarie	●	●		
Burkina Faso	●	●		
Cap-Vert	●			
Cameroun	●	●	●	
Canada	●			
Chili	●	●	●	
Chine	●		●	
Chypre	●			
Comores				
Congo	●			
Costa Rica	●		●	
Côte d'Ivoire	●	●		
Croatie	●	●		
Cuba	●	●	●	
Danemark	●	●		
Djibouti				
Dominique				
Equateur	●			
Espagne	●	●	●	
Egypte		●		
Estonie	●	●		
Eswatini	●			
État de Palestine	●			
Fédération de Russie	●		●	
Fidji	●			
Finlande	●	●		
France	●	●	●	●*
Gabon	●		●	
Gambie				
Géorgie	●	●		
Ghana	●	●		
Grèce	●	●		
Grenade	●			
Guatemala	●			
Guinée		●		
Guinée-Bissau				
Guinée équatoriale	●			
Guyana		●		
Haïti	●			
Honduras	●			
Hongrie	●			
Islande	●			
Îles Cook	●			
Îles Marshall				
Îles Salomon	●			
Inde	●	●		
Indonésie	●	●		
Irak		●		
Irlande	●	●	●	
Italie	●	●	●	
Jamaïque	●	●	●	
Japon	●		●	
Jordanie	●	●		
Kenya	●	●		
Kiribati	●			
Koweït	●			
Laos (RDP)	●			
Lesotho	●			
Lettonie	●			
Liban	●			
Libéria	●			
Lituanie	●	●		
Luxembourg	●			
Macédoine du Nord	●	●		
Madagascar	●			
Malaisie	●			
Malawi	●			
Maldives	●			
Mali				
Malte	●	●		
Maroc	●			
Maurice	●	●	●	
Mauritanie	●			
Mexique	●		●	●
Micronésie	●			
Monaco	●			
Mongolie	●			
Monténégro	●			
Mozambique	●	●		
Myanmar	●			
Namibie	●	●		
Nauru	●		●	
Népal	●			
Nicaragua	●			
Niger	●			
Nigéria	●	●	●	
Niue	●			●
Norvège	●	●		
Nouvelle-Zélande	●			
Oman	●	●		
Ouganda	●			
Pakistan	●	●		●
Palau	●			
Panama	●	●	●	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	●			
Paraguay	●			
Pays-Bas	●	●		
Philippines	●			●
Pologne	●	●		
Portugal	●	●		
Qatar	●			
République de Corée	●		●	
République de Moldova	●			
République démocratique du Congo				
République dominicaine	●		●	
République tchèque	●	●		
Roumanie	●	●		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	●	●		
Saint-Kitts-et-Nevis				
Saint-Vincent-et-les-Grenadines				
Sainte-Lucie				
Samoa	●			
Sao Tomé-et-Principe				
Sénégal	●	●		
Serbie	●			
Seychelles	●			
Sierra Leone	●			
Singapour	●			
Slovaquie	●	●		
Slovénie	●	●		
Somalie				
Soudan		●		
Sri Lanka	●			
Suède	●			
Suisse	●			
Suriname	●			
Tchad	●			
Thaïlande	●			
Timor-Leste	●			
Togo	●	●		
Tonga	●			
Trinité-et-Tobago	●	●	●	
Tunisie	●			
Tuvalu	●			●
Ukraine	●			
Tanzanie	●			
Uruguay	●	●		
Vanuatu	●			
Viet Nam	●			
Yémen	●			
Zambie	●			
Zimbabwe	●			

\* France: cartes déposées pour la Martinique, la Guadeloupe, le Guyana, la Nouvelle-Calédonie et les Îles Kerguelen



# 2 VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE L'AIFM



# Vue d'ensemble des activités de l'AIFM

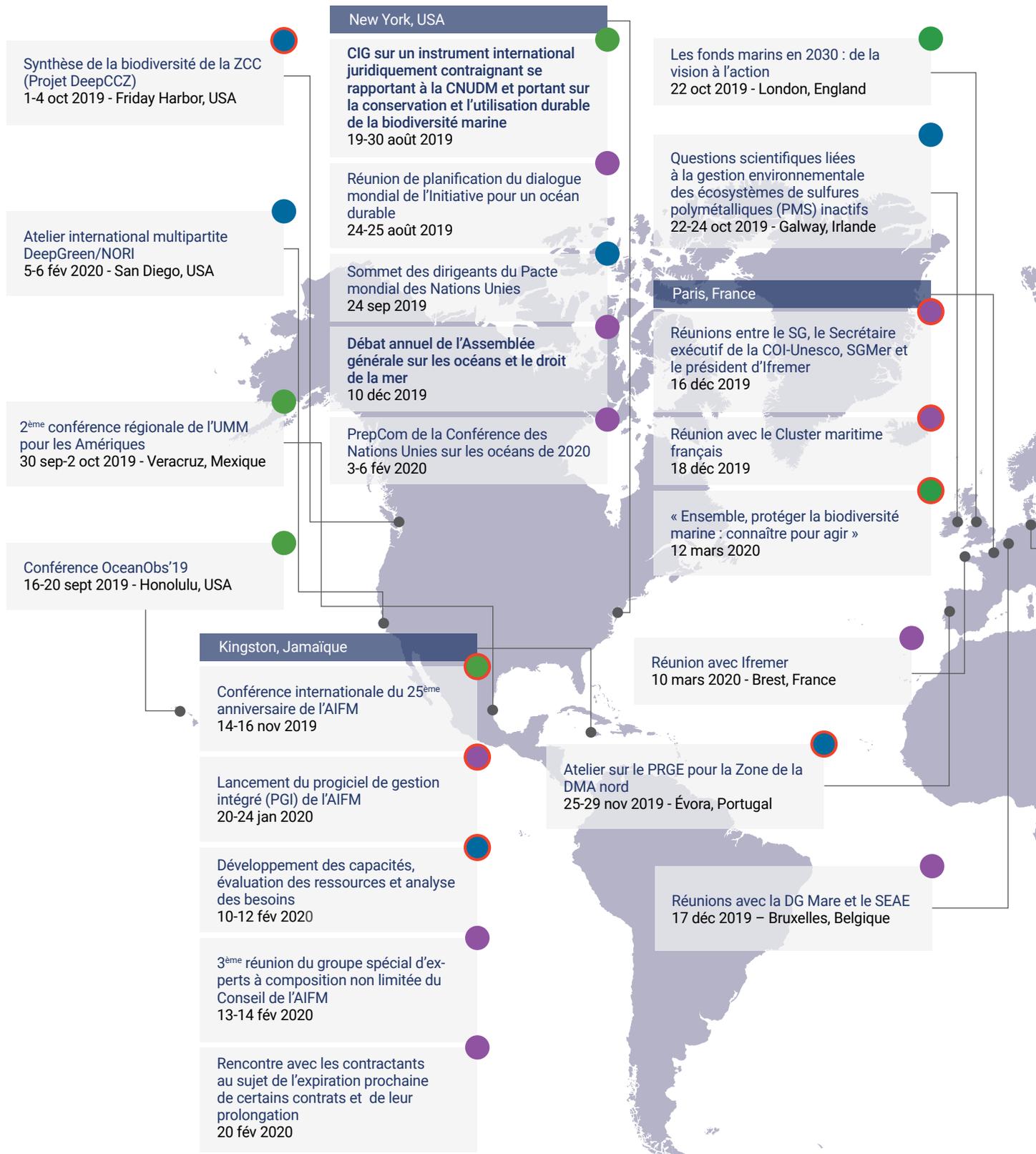
Juillet 2019 - juin 2020

## L'AIFM a organisé ou co-organisé

- 6 Ateliers
- 1 Conférence
- 15 Réunions

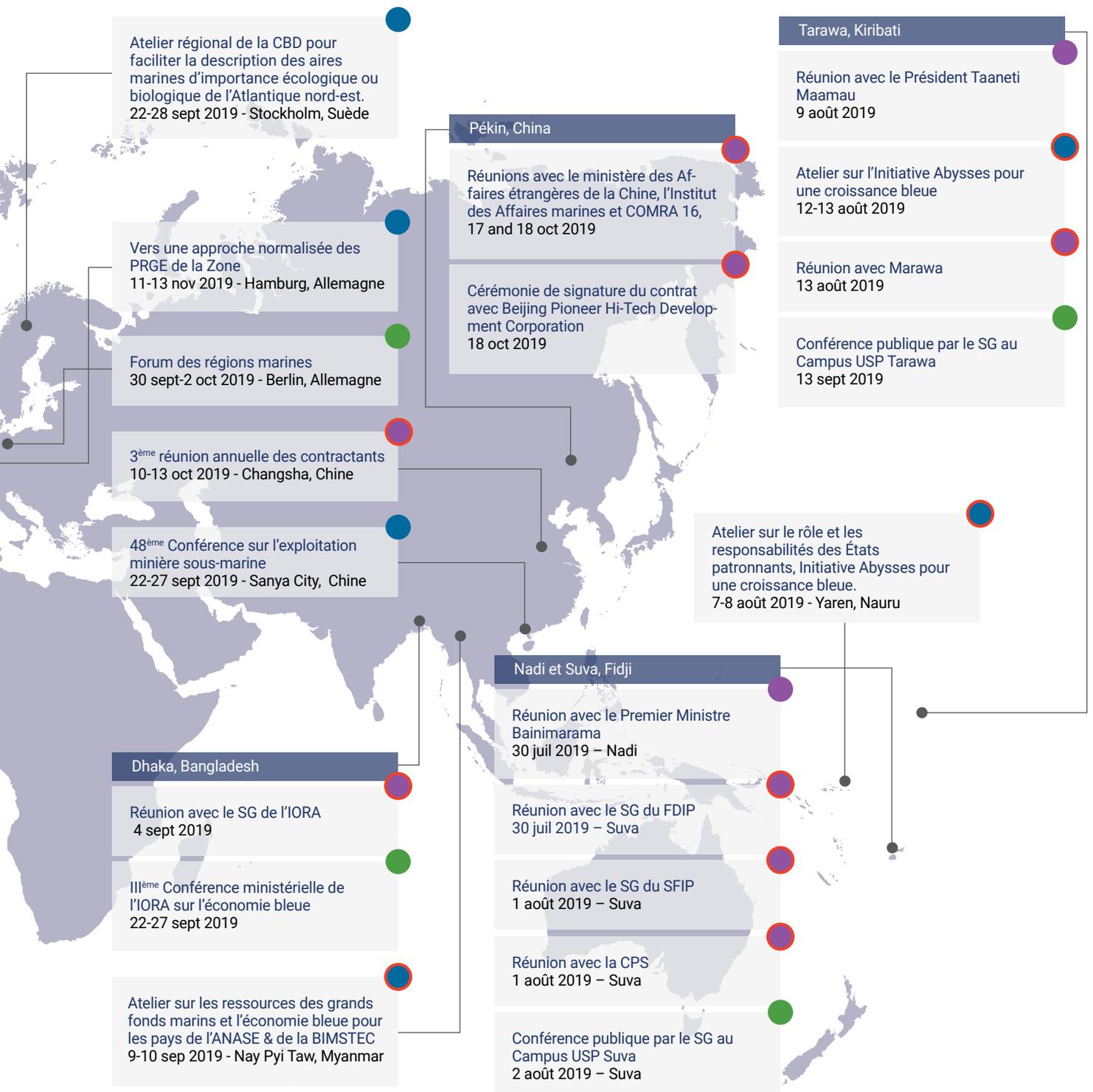
## L'AIFM a participé à

- 7 Ateliers
- 9 Conférences
- 17 Réunions



## Activités en ligne

- Atelier sur le partage de données entre les institutions de l'ONU en tant que contribution à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030  
20 avril 2020
- Webinaire STAP - Banque mondiale : « Harnessing global environmental benefits from mines to markets »  
20 avril 2020
- Réunion de la Commission des finances de l'AIFM sur le budget 2021-2022  
6 mai 2020
- Réunion d'information par le SG à l'intention des représentants permanents de l'AIFM  
15 mai 2020
- Réunion d'information par le SG au groupe des PIED-P du Pacifique  
20 mai 2020
- Réunion de haut niveau sur les activités océaniques durables  
2 juin 2020
- Réunion AIFM/UN-OHRLLS des ambassadeurs des PMA, PDSL, PEID  
25 juin 2020





# 3

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2019 – 2023



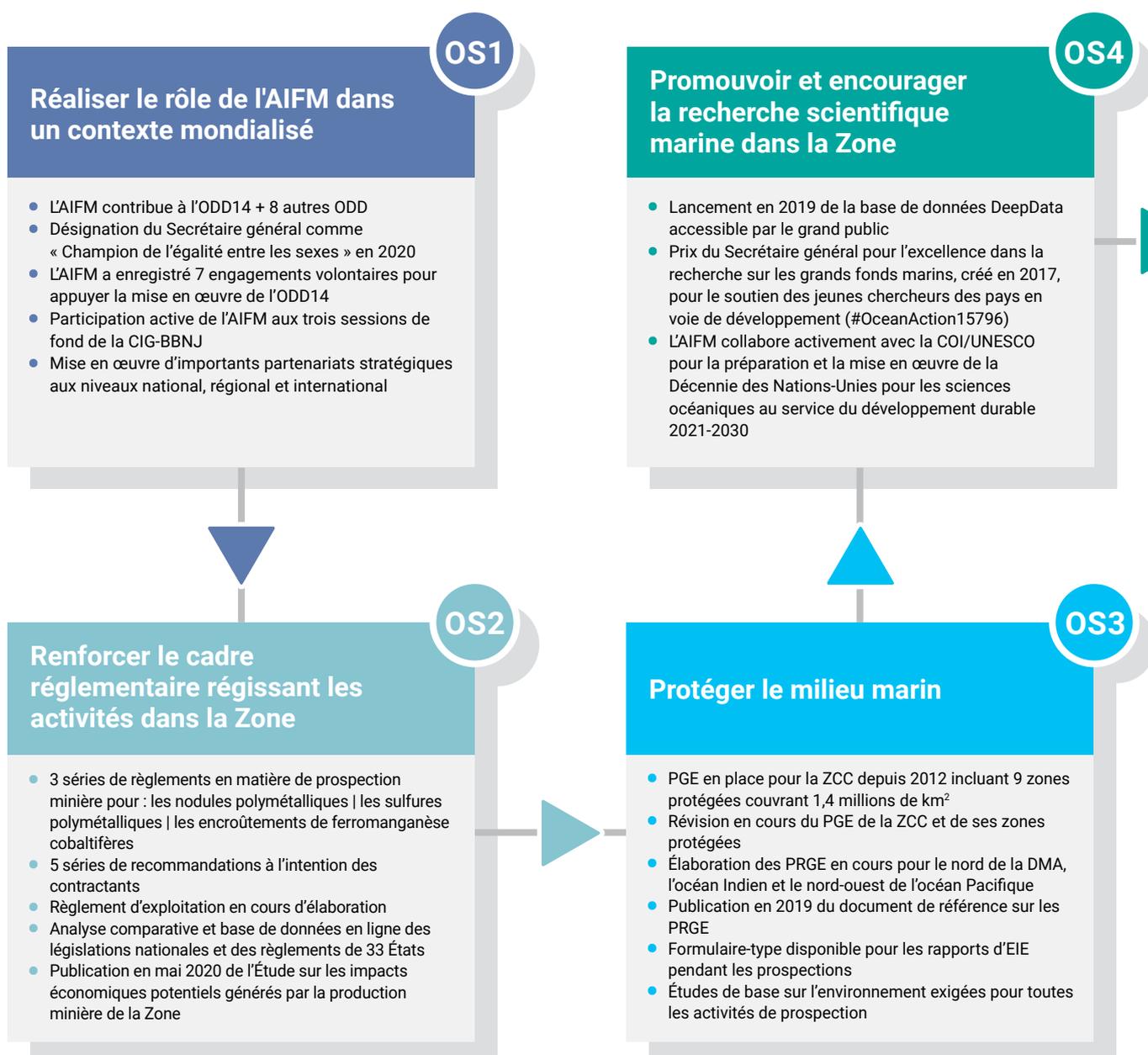
# Mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2023

Conçu en consultation avec les membres de l'AIFM et autres acteurs intéressés, le Plan stratégique de l'AIFM pour la période allant de 2019 à 2023 a été adopté en juillet 2018 par l'Assemblée lors de sa 24<sup>ème</sup> session.<sup>8</sup>

Le Plan comprend neuf orientations stratégiques qui guideront les travaux de l'AIFM au cours de la période quinquennale. Les mesures nécessaires à l'accomplissement des objectifs stratégiques énumérés dans le Plan stratégique ont été identifiées et complétées par les résultats attendus correspondants dans le Plan d'action de haut niveau adopté en juillet 2019 par l'Assemblée lors de sa 25<sup>ème</sup> session.

Un aperçu de ces neuf orientations stratégiques est présenté ci-dessous.

<sup>8</sup> ISBA/24/A/10



## Orientations stratégiques 2019-2023

### OS7 Assurer un partage équitable des avantages financiers et autres avantages économique

- Travail de la CF sur les critères à utiliser pour le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques tirés de l'exploitation minière des grands fonds marins
- Études réalisées en 2019 et 2020 sur la base conceptuelle nécessaire à un partage équitable

### OS6 Assurer la pleine participation des États en développement

- 12 des 30 contrats de prospection émis en faveur d'États en développement, y compris 5 PEID
- Contribution de plus de 1,3 million de km<sup>2</sup> par les contractants à la banque de la zone réservée pour les nodules polymétalliques
- Allocation de 427 495 km<sup>2</sup> aux entités éligibles des États en développement depuis 2011
- Mise en activité de l'Entreprise en cours
- Création en 2019 d'un Centre commun de formation et de recherche AIFM - Chine

### OS5 Renforcer les capacités des États en développement

- Formation de plus de 400 personnes (parmi lesquelles 180 femmes) à travers le FDRSM, le programme de formation des contractants, les stages et d'autres initiatives depuis 2010
- Partenariats avec le DAES de l'ONU, la Norvège et la CPS pour renforcer les capacités des PEID-P à travers l'Initiative Abysses pour une croissance bleue (#OceanAction16538)
- Partenariats avec le CADM de l'Union africaine et la NORAD pour appuyer l'économie bleue en Afrique à travers le projet de RGFMA (#OceanAction16374)

### OS8 Améliorer les résultats institutionnels de l'AIFM

- L'AIFM a adopté en 2019 un Plan d'action de haut niveau pour la période 2019-2023 ainsi que des indicateurs de performance
- L'AIFM a adopté les normes IPSAS en 2017 et le système PGI en 2020
- L'AIFM a rejoint le portail de l'ONU, Inspira, en 2019 et a promulgué la quatrième édition du Règlement du personnel en 2020
- L'AIFM a créé un fonds volontaire en 2019 et a mobilisé, à la date de juin 2020, la somme de 486 310 dollars en tant que ressources extra-budgétaires

### OS9 S'engager en faveur de la transparence

- Ateliers d'information pour les pays de l'ANASE et de la BIMSTEC au Myanmar en septembre 2019
- Lancement d'un nouveau site web en juin 2020
- Avant-projet de stratégie de communication et d'engagement des parties prenantes qui sera mis à la disposition du public pour consultation en septembre 2020
- Publication de 16 articles sur le site web de l'AIFM entre juillet 2019 et juin 2020

## Réaliser le rôle de l'AIFM dans un contexte mondialisé

L'AIFM s'engage à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 du développement durable « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »<sup>9</sup> de manière efficace et en temps opportun, et notamment à l'ODD14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. »

La contribution de l'AIFM proviendra de la mise en œuvre des mandats économique, environnemental et social qui lui ont été conférés par la CNUDM et l'Accord de 1994. Selon le Plan stratégique de 2019-2023,<sup>10</sup> ces mandats consistent entre autres à :



Veiller à ce que les activités menées dans la Zone le soient dans l'intérêt de l'humanité tout entière.<sup>11</sup>



Assurer une protection efficace du milieu marin<sup>12</sup> et de la vie humaine.<sup>13</sup>



Favoriser et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone<sup>14</sup> ainsi que la participation effective des États en développement aux activités menées dans la Zone.<sup>15</sup>



Favoriser le développement harmonieux de l'économie mondiale et l'expansion équilibrée du commerce international.<sup>16</sup>



Mettre en valeur les ressources de la Zone,<sup>17</sup> donner à tous les États parties de plus grandes possibilités de participation<sup>18</sup> et mettre en valeur le patrimoine commun dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

L'AIFM s'engage par ailleurs à contribuer à l'application du droit international tel que reflété dans les dispositions de la CNUDM, y compris en collaborant activement avec ses membres afin d'assurer une exécution effective et uniforme des instruments juridiques internationaux pertinents mis en œuvre par les États.

Les activités menées par l'AIFM dans ce domaine font l'objet d'un rapport annuel dans le cadre des informations présentées par le Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la réunion des États parties à la CNUDM. Par ailleurs, l'AIFM fournit systématiquement une contribution au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les affaires maritimes et le droit de la mer, ainsi qu'à la Résolution sur les océans et le droit de la mer.<sup>19</sup>

### La résolution A/RES/74/4/19 sur les océans et le droit de la mer adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 2019 :

- « Réaffirme l'importance du travail accompli par l'Autorité internationale des fonds marins (l'Autorité) en conformité avec la Convention et l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (l'Accord relatif à la partie XI) » (p.8)
- « Prend note de l'importance des responsabilités confiées à l'Autorité par les articles 143 et 145 de la Convention, qui traitent respectivement de la recherche scientifique marine et de la protection du milieu marin dans la Zone ; » (para. 68, p.18); et
- « Salue les progrès accomplis par l'Autorité dans ses travaux ; » (para.74, p.18)

<sup>9</sup> Résolution 70/1 AGNU

<sup>10</sup> ISBA/24/A/10, para.9.

<sup>11</sup> CNUDM, art.140(1)

<sup>12</sup> CNUDM, art.145

<sup>13</sup> CNUDM, art.146

<sup>14</sup> CNUDM, art.143

<sup>15</sup> CNUDM, art.148

<sup>16</sup> CNUDM, art.150

<sup>17</sup> CNUDM, art.150(b)

<sup>18</sup> CNUDM, art.150(g)

<sup>19</sup> <https://undocs.org/A/RES/74/19>

## Participation à la CIG-BBNJ

Le Secrétariat de l'AIFM a participé aux trois sessions de fond de la Conférence intergouvernementale tenues à ce jour sur la rédaction d'un instrument international juridiquement contraignant au titre de la CNUDM, sur

la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (CIG-BBNJ).

### Événement parallèle à la 3<sup>ème</sup> session de la CIG-BBNJ DeepData de l'AIFM : Partager les connaissances sur la biodiversité pour le bénéfice de l'humanité

26 août 2019



Photo : IISD/END

L'AIFM a organisé un événement parallèle en collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Londres, le Musée d'histoire naturelle français et le National Marine Biodiversity Institute of Korea, ainsi qu'avec des délégués de la Norvège, de l'Algérie et du Royaume-Uni, pour promouvoir la base de données DeepData (voir p.35), qui a été lancée publiquement en juillet 2019 lors de la 25<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'AIFM.

Les participants ont discuté des modalités au moyen desquelles les informations environnementales de DeepData, y compris les données sur la biodiversité, peuvent contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la BBNJ, notamment par le renforcement des capacités et par des partenariats scientifiques. L'événement a été l'occasion d'explorer des initiatives de coopération possibles avec les communautés scientifiques et d'autres parties prenantes qui pourraient augmenter les connaissances sur la biodiversité des grands fonds marins en s'appuyant sur les travaux de l'AIFM. Les opportunités que DeepData pourrait offrir dans le contexte de la BBNJ ont également été examinées.

Dans son allocution d'ouverture, Alfonso Ascencio-Herrera, Adjoint au Secrétaire général de l'AIFM, a souligné que :

*« La naissance de la base de données de l'AIFM, DeepData, représente les efforts collectifs des contractants, de la Commission juridique et technique et du Secrétariat de l'AIFM, pour permettre à l'AIFM de relier les connaissances de l'environnement des grands fonds marins et ses ressources au bénéfice de l'humanité tout entière. Avec le lancement de DeepData, les données environnementales, y compris les informations sur la biodiversité, sont accessibles au public du monde entier. »*

## Contribution de l'AIFM à l'Agenda 2030 du développement durable

Par :

- La promotion de l'état de droit
- Le développement d'institutions efficaces, transparentes et responsables
- La prise de décisions réactive, inclusive, participative et représentative
- Le renforcement de la participation des pays en développement dans les institutions de la gouvernance mondiale

L'AIFM contribue de façon majeure aux efforts d'élargissement et de renforcement de la participation des pays en développement dans les institutions de la gouvernance mondiale. À travers ses programmes de formation, l'AIFM assure la promotion du transfert de savoirs et de compétences aux États en développement, tout particulièrement aux PDSL, PMA et PEID.

- En augmentant les connaissances scientifiques, la capacité de recherche et le transfert de technologie marine
- Par la promotion d'une approche commune et uniforme vis-à-vis de l'utilisation durable des ressources océaniques

### Engagements volontaires pour appuyer la mise en œuvre de l'ODD14



La première édition de la Conférence des Nations-Unies sur les océans en soutien à la mise en œuvre de l'ODD14 s'est tenue à New York du 5 au 9 juin 2017. La Conférence a accordé une attention particulière à la santé des océans et des mers et a invité les parties concernées à souscrire des engagements volontaires pour contribuer à faire progresser l'exécution de l'ODD14. L'AIFM a enregistré sept engagements volontaires.



- 1 Renforcement du rôle des femmes dans la recherche scientifique marine  
#OceanAction15467



- 2 Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins  
#OceanAction15796



- 3 Observatoires à long terme des grands fonds marins  
#OceanAction17746



- 4 Atlas taxinomiques des grands fonds marins  
#OceanAction17776



- 5 Initiative Abysses pour la croissance bleue  
#OceanAction16538



- 6 Appui à l'économie bleue de l'Afrique  
#OceanAction16374



- 7 Cartographie des ressources des grands fonds marins africains  
#OceanAction16494



En encourageant les pratiques de production durables.

En évaluant les fonctions écologiques essentielles des grands fonds océaniques au moyen d'observatoires océanographiques sous-marins à long-terme.

Des efforts importants sont entrepris pour encourager les partenariats et les alliances stratégiques avec des organisations régionales et internationales en vue d'assurer une approche cohérente de la protection et de la conservation de l'environnement marin ainsi que du développement durable des ressources océaniques conformément à la CNUDM et à l'Agenda 2030 du développement durable.

Par la répartition équitable entre tous les États des avantages économiques et financiers tirés des activités minières.

À travers des programmes de formation et des bourses d'études qui promeuvent le transfert de connaissances et de compétences.



- En contribuant à une croissance économique durable et en facilitant l'accès des pays les moins développés à la Zone et à ses ressources.
- Par la protection des droits des travailleurs pour ceux qui participent à des activités dans la Zone en collaboration avec l'Organisation internationale du travail.



### Champion international de l'égalité des sexes

<https://genderchampions.com>



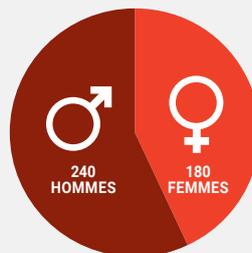
« L'AIFM a une vision précise du rôle central que les femmes des États en développement ont à jouer en matière de recherche scientifique marine. Ensemble, nous devons œuvrer en faveur du renforcement des capacités des femmes et des filles en vue d'une croissance économique durable, équitable et inclusive devant conduire vers un avenir durable pour tous. »

**Michael W. Lodge**  
Secrétaire général, Autorité internationale des fonds marins

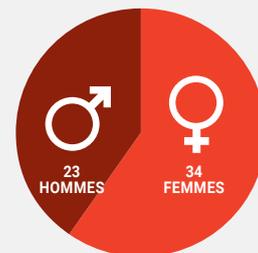
En mars 2020, le Secrétaire général de l'AIFM a été reconnu comme l'un des Champions internationaux de l'égalité des sexes, rejoignant ainsi un réseau mondial de dirigeants et de décideurs des deux sexes déterminés à faire tomber les barrières entre les sexes et à faire de l'égalité entre les sexes une réalité dans leurs sphères d'influence respectives.

Outre la Promesse de parité dans les comités, qui invite les champions de l'égalité des sexes à questionner un éventuel manque d'équilibre entre les sexes dans les comités où ils sont invités à participer, le Secrétaire général a également fait les deux promesses suivantes :

- Faire en sorte que le Secrétariat de l'AIFM atteigne la parité entre les sexes, y compris aux niveaux les plus élevés (P5 et au-dessus), à la fin de l'année 2021.
- Améliorer la participation et le rôle des femmes dans la recherche scientifique marine par l'intermédiaire d'initiatives de renforcement des capacités telles que le programme de formation des contractants, le fonds de dotation, les stages et la réalisation des engagements volontaires de l'AIFM pour contribuer à la réussite de l'Agenda 2030 du développement durable.



Stagiaires de l'AIFM depuis 2010



Personnel du Secrétariat de l'AIFM en juin 2020





Photos : GEOMAR / ISA

## Renforcer le cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone

Au cours des 25 dernières années, l'AIFM a élaboré un ensemble complet de règles, règlements et procédures concernant la prospection et l'exploration des ressources minières dans la Zone. Un effort majeur est actuellement en cours pour développer des règlements relatifs à l'exploitation impliquant une large consultation des parties prenantes au fur et à mesure que les activités d'exploration progressent. Une fois approuvés, les règlements d'exploitation se joindront aux règlements d'exploration adoptés pour compléter ce qui deviendra un « Code minier » complet pour la Zone.

### Règlements d'exploration

L'AIFM a adopté trois séries de règlements d'exploration couvrant la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques (2000, révisés en 2013),<sup>20</sup> des sulfures polymétalliques (2010)<sup>21</sup> et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse (2012).<sup>22</sup>

Le règlement est complété par une série de recommandations à l'intention des contractants et des États patronnants, émises par la Commission juridique et technique (CJT) et mises à jour périodiquement. Des recommandations concernant les sujets suivants sont actuellement disponibles :

- Les programmes de formation au titre des plans de travail pour l'exploration.<sup>23</sup>
- L'évaluation des impacts environnementaux possibles résultant de l'exploration des minéraux marins dans la Zone (mise à jour en 2020).<sup>24</sup>
- L'établissement de rapports concernant les dépenses d'exploration directes et effectives.<sup>25</sup>
- Le contenu, le format et la structure des rapports annuels.<sup>26</sup>
- La renonciation de zones sous contrats d'exploration de sulfures polymétalliques et d'encroûtements cobaltifères de ferromanganèse.<sup>27</sup>

## Règlements, normes d'exploitation et directives

L'AIFM a commencé à élaborer une réglementation pour administrer l'exploitation des ressources minérales dans la Zone en 2014 avec une série d'études préliminaires. L'objectif de la réglementation est d'équilibrer les besoins économiques et une protection environnementale rigoureuse. Une fois en place, le règlement exigera de toute entité qui prévoit d'entreprendre des activités dans la zone internationale des fonds marins qu'elle se conforme à des exigences environnementales mondiales strictes. Le régime à établir exige également qu'une partie des récompenses financières et autres avantages économiques de l'exploitation minière soient versés à l'AIFM pour être ensuite partagés selon des « critères de partage équitable ».

Un projet de règlement d'exploitation a été élaboré par la CJT à l'issue d'un processus transparent et d'une série de consultations publiques de grande envergure.<sup>28</sup> Le projet de règlement devra être adopté par le Conseil avant l'octroi de tout contrat d'exploitation minière. Le Conseil s'est fixé la date butoir de 2020 pour l'adoption du règlement. Après avoir examiné le projet préparé par la CJT à la deuxième partie de la 25<sup>ème</sup> session en juillet 2019, le Conseil a convenu d'ouvrir le règlement à un nouveau cycle de consultations.<sup>29</sup> Trente-neuf communications écrites ont été reçues de membres du Conseil, d'autres membres de l'AIFM, d'observateurs et d'autres parties prenantes.<sup>30</sup> Le Conseil a poursuivi son examen du projet de règlement lors de la première partie de la 26<sup>ème</sup> session en février 2020 et a convenu d'une méthode de travail pour faire avancer le processus.<sup>31</sup>

Les principaux points en suspens concernent le modèle financier et le mécanisme de paiement pour l'exploitation minière sous-marine, ainsi que l'impact potentiel de la production minière de la Zone sur les économies des États en développement, producteurs terrestres.

<sup>20</sup> ISBA/19/C/17, appendice.

<sup>21</sup> ISBA/16/A/12/Rev.1, appendice.

<sup>22</sup> ISBA/18/A/11, appendice.

<sup>23</sup> ISBA/19/LTC/14

<sup>24</sup> ISBA/19/LTC/8; ISBA/25/LTC/6/Rev.1

<sup>25</sup> ISBA/21/LTC/11

<sup>26</sup> ISBA/21/LTC/15

<sup>27</sup> ISBAS/25/LTC/9

<sup>28</sup> ISBA/25/C/WP.1; ISBA/25/C/18.

<sup>29</sup> ISBA/25/C/37

<sup>30</sup> Outre la compilation de propositions et d'observations envoyées et publiées sur le site Web, le secrétariat prépare un résumé des principales questions thématiques soulevées dans les soumissions écrites (ISBA/26/C/2), ainsi qu'un recueil des suggestions spécifiques de rédaction envoyées par les membres du Conseil (ISBA/26/C/CRP.1)

<sup>31</sup> ISBA/26/C/11

En ce qui concerne le mécanisme de paiement, un groupe de travail du Conseil, à composition non limitée et présidé par M. Olav Myklebust (Norvège), a tenu trois réunions pour examiner différentes options et les taux de paiement associés. Le Conseil a décidé de convoquer une quatrième réunion du groupe de travail avant la deuxième partie de la 26<sup>ème</sup> session du Conseil, et a également demandé au Secrétariat de préparer un rapport pour affiner davantage les mécanismes de redevance en deux étapes à l'étude : l'un *ad valorem* fixe et l'autre, *ad valorem* progressif ; ainsi qu'une étude comparative de l'exploitation minière des fonds marins et de l'exploitation minière terrestre.

Une étude majeure sur l'impact économique potentiel de la production minière de la Zone a été commandée et publiée en mai 2020.<sup>32</sup>

Au cours de la première partie de la 26<sup>ème</sup> session, la CJT a entamé l'élaboration de normes et de directives,<sup>33</sup> en donnant la priorité à celles dont la mise en place est jugée nécessaire lors de l'adoption des règlements sur l'exploitation. D'autres normes et directives requièrent que le Secrétariat fasse progresser certaines études préalables avant de pouvoir commencer leur rédaction.<sup>34</sup>

## Lois et réglementations nationales

Les activités d'exploration et d'exploitation dans la Zone peuvent être menées par l'Entreprise (voir p.35) ou, en association avec l'AIFM, par des États parties ou des entreprises d'État, ou des personnes physiques ou morales. Les entreprises d'État ou les personnes physiques et morales doivent satisfaire à deux conditions : elles doivent être soit ressortissantes d'un État partie, soit effectivement contrôlées par lui ou ses ressortissants et elles doivent être « patronnées » par un État partie.

En vertu de la CNUDM, les États qui patronnent sont tenus de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour garantir la conformité du contractant patronné avec la CNUDM et les termes de leur contrat. Comme l'a rappelé la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du TIDM dans son avis consultatif de février 2011, l'État patronnant doit adopter des lois, règlements et mesures administratives dans le cadre de son système juridique.

## Qu'est-ce qu'un État patronnant ?

Les États patronnants ont un rôle essentiel à jouer dans la supervision des activités menées dans la Zone.

Selon la CNUDM, l'État qui patronne doit veiller à ce que les activités dans la Zone soient menées conformément au droit international. Le mécanisme de patronage garantit que les entités qui sont autrement soumises aux systèmes juridiques nationaux se conforment aux obligations énoncées dans la CNUDM.

En 2011, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de préparer un rapport sur les lois, règlements et mesures administratives adoptés par les États patronnants et d'autres membres de l'AIFM en ce qui concerne les activités dans la Zone.

En juin 2020, les 33 États suivants avaient fourni des informations : la Belgique, le Brésil, la Chine, les Îles Cook, Cuba, la Tchèque, la République dominicaine, Fidji, la France, la Géorgie, l'Allemagne, le Guyana, l'Inde, le Japon, Kiribati, le Mexique, Micronésie (États fédérés de), le Monténégro, Nauru, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, Nioué, Oman, la République de Corée, la Fédération de Russie, Singapour, le Soudan, Tonga, Tuvalu, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Zambie. Une communication a également été reçue du secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS). Les informations fournies, accompagnées de liens vers les législations nationales pertinentes, sont accessibles sur le site web de l'AIFM.

Le Secrétariat a préparé une étude comparative des législations nationales existantes en vue d'en dégager des éléments communs.<sup>35</sup>

<sup>32</sup> <https://www.isa.org.jm/files/documents/impactstudy.pdf>

<sup>33</sup> ISBA/25/C/19/Add.1, appendice et pièces jointes I et II

<sup>34</sup> ISBA/26/C/12.

<sup>35</sup> <https://www.isa.org.jm/files/documents/compstudy-nld.pdf>

## Protéger le milieu marin

La protection de l'environnement est au cœur des responsabilités qui incombent à l'AIFM. La CNUDM prévoit que l'AIFM doit s'attacher à adopter des règles, règlements et procédures visant à prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin et les autres risques qui le menacent.<sup>36</sup>

Pour être approuvées, même les activités d'exploration doivent être accompagnées d'une évaluation de leur impact potentiel, ainsi que de la description d'un programme d'études océanographiques et environnementales visant à définir un point de référence préalable à l'exploitation.

Les efforts déployés par l'AIFM pour protéger le milieu marin reposent sur trois axes :

- La poursuite du développement du cadre réglementaire, qui comprend entre autres les normes et directives environnementales.
- L'examen et l'élaboration de plans régionaux de gestion environnementale (PRGE) dans des zones prioritaires où des contrats d'exploration ont été signés.
- L'examen des données recueillies à partir des études environnementales de référence, de la surveillance et de l'évaluation effectuée par les contractants.

### Règlements, normes et directives sur l'environnement

La réglementation relative à l'exploration comprend des mesures de protection de l'environnement fortes et robustes. La CJT est chargée de l'évaluation permanente de cette réglementation. En ce qui concerne la phase d'exploration, la CJT a publié en 2013 ses *Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins*. Celles-ci ont ensuite été révisées par la CJT en 2019<sup>37</sup> et 2020.<sup>38</sup> Ces recommandations décrivent les procédures à suivre pour obtenir les données de référence et exercer une surveillance pendant et après toute activité susceptible de causer un dommage grave à l'environnement. Elles précisent en outre quelles sont les activités nécessitant une étude de leur impact sur l'environnement (EIE) pendant l'exploration,

y compris une évaluation des éléments liés à l'exploration minière et autres activités, et décrivent la procédure détaillée à suivre pour l'examen de la déclaration d'impact sur l'environnement par la CJT.

Le Secrétariat de l'AIFM rassemble, organise et développe toutes les données et informations soumises par les contractants dans la base de données DeepData, et les données environnementales sont mises à la disposition du public sur le site web de l'AIFM. Les contractants sont également tenus de surveiller et de rendre compte des effets de leurs activités sur le milieu marin. Les résultats font l'objet d'un rapport annuel soumis à l'AIFM.

### Plans régionaux de gestion de l'environnement

Conformément à la stratégie entérinée par le Conseil lors de sa 25<sup>ème</sup> session,<sup>39</sup> l'AIFM a fait des progrès considérables en vue d'adopter une approche normalisée pour l'élaboration des PRGE, notamment en préparant un document d'orientation à ce sujet en 2019 et en organisant deux ateliers consacrés à l'évaluation et au développement de PRGE pour la Zone Clarion-Clipperton (ZCC) d'une part et pour la partie Nord de la dorsale médio-atlantique (DMA) d'autre part.

L'AIFM est également en train de préparer des PRGE pour l'océan Indien et le Pacifique Nord-Ouest.

#### Que sont les PRGE ?

Les plans régionaux de gestion de l'environnement sont des outils essentiels pour la protection du milieu marin. Ils fournissent aux organes compétents de l'AIFM, ainsi qu'aux contractants et leurs États patronnants, des méthodes et instruments proactifs de gestion de l'environnement, y compris des outils de gestion par zone, afin d'informer les décisions à prendre pour assurer l'équilibre entre le développement des ressources et la protection du milieu marin à l'échelle régionale.

<sup>36</sup> CNUDM, art.145.

<sup>37</sup> ISBA/25/LTC/6

<sup>38</sup> ISBA/25/LTC/6/Rev.1

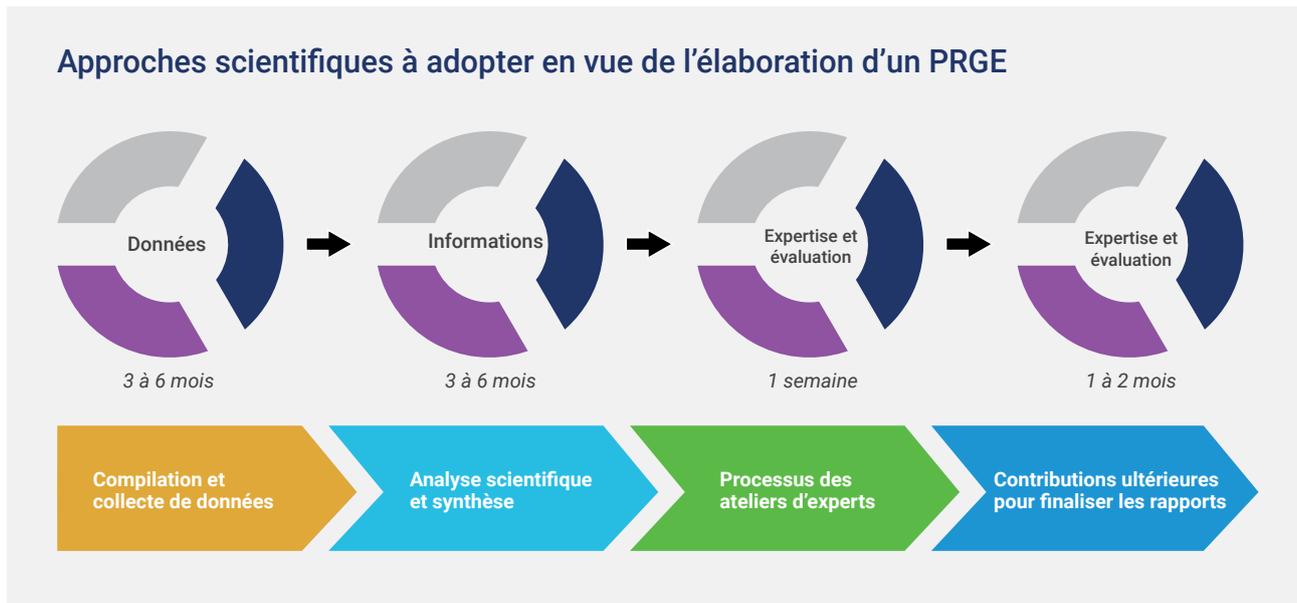
<sup>39</sup> ISBA/25/C/13.

## Document d'orientation sur les PRGE

Le document d'orientation sur les PRGE<sup>40</sup> a été élaboré par le Secrétariat et présenté aux délégations et aux parties prenantes lors d'un événement organisé en marge de la réunion du Conseil en juillet 2019. Conformément à la demande formulée par le Conseil au cours de la première partie de la 26<sup>ème</sup> session, le document est continuellement

complété par la CJT, notamment grâce aux contributions des membres, des participants aux ateliers et d'autres parties prenantes.

Le document décrit le processus à suivre ainsi que les démarches scientifiques à appliquer pour élaborer des PRGE, et a servi de base pour l'organisation des deux ateliers PRGE.



## Atelier de synthèse sur la biodiversité de la ZCC

Friday Harbor, Washington, États-Unis – 1-4 octobre 2019

L'atelier a été organisé par l'AIFM en collaboration avec le Projet DeepCCZ de l'Université de Hawaii afin d'examiner de nouvelles données sur la biodiversité des grands fonds marins collectées dans la région au cours des dix dernières années et de les incorporer dans le PGE-ZCC.<sup>41</sup>

Les résultats de l'atelier ont corroboré l'approche scientifique principale qui sous-tend la conception du réseau actuel des ZIEP dans la ZCC et ont généré une analyse scientifique permettant d'informer la CJT au sujet de la nécessité éventuelle de créer des ZIEP supplémentaires pour améliorer la représentativité et combler des lacunes spatiales potentielles dans le réseau actuel des ZIEP (voir carte de la ZCC, p.50). Ces résultats ont fait l'objet d'une discussion lors d'un atelier informel de la CJT et ont été communiqués à de nombreuses parties prenantes lors d'un événement organisé en marge du Conseil en février 2020.

## La zone d'exploration ZCC

La zone Clarion-Clipperton (ZCC) contient des dépôts riches en nodules polymétalliques. Son plan de gestion environnementale (PGE), approuvé en 2012, a initialement créé un réseau de 9 zones d'intérêt écologique particulier (ZIEP) entièrement protégées contre l'exploitation minière. Les ZIEP ont été placées à travers toute la ZCC afin de représenter toute la biodiversité de la région et ses différents habitats. Ensemble, elles couvrent 1,4 million de km<sup>2</sup>.

Les participants à l'atelier de Friday Harbor ont examiné un rapport détaillé préparé par le Projet DeepCCZ et résumant les dernières données et informations scientifiques sur la biodiversité dans la région, ainsi que des ensembles de données additionnels présentés par les experts. Cette analyse aidera la CJT à décider s'il convient de recommander des ZIEP supplémentaires.

<sup>40</sup> Préparé par le Secrétariat et disponible sur : [https://ran-s3.s3.amazonaws.com/isa.org/jm/s3fs-public/files/documents/rempe\\_guidance\\_.pdf](https://ran-s3.s3.amazonaws.com/isa.org/jm/s3fs-public/files/documents/rempe_guidance_.pdf)

<sup>41</sup> Pour les documents de référence et le rapport de l'atelier, voir <https://www.isa.org/jm/workshop/deep-ccz-biodiversity-synthesis-workshop>

## Atelier sur le développement d'un PRGE pour la zone de la DMA nord

Évora, Portugal – 25-29 novembre 2019

L'atelier a été organisé par l'AIFM en collaboration avec le Projet Atlantic REMP de la Commission européenne et le gouvernement portugais dans le but de faciliter l'élaboration d'un PRGE pour la zone de la DMA nord.<sup>42</sup>

Les participants à l'atelier ont examiné les informations scientifiques disponibles, et notamment un rapport de données détaillé comprenant plus de 70 superpositions de Système d'information géographique ainsi qu'un rapport sur l'évaluation environnementale régionale. Ils se sont penchés sur trois approches complémentaires pour la gestion de la région : la gestion adaptative, la gestion axée sur la zone et la modélisation qualitative pour évaluer les effets cumulés d'activités d'exploitation futures.

## La zone d'exploration de la DMA

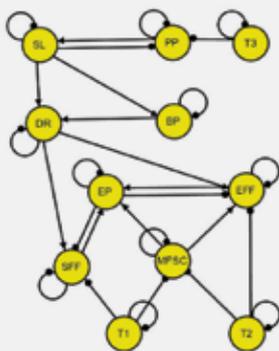
La dorsale médio-atlantique (DMA) est une zone en relief du plancher océanique qui s'étend approximativement du nord au sud au milieu de l'Atlantique. Elle est riche en dépôts de sulfures polymétalliques susceptibles de contenir des quantités économiquement intéressantes de métaux tels que le cuivre, le zinc, le plomb, l'or et l'argent.

Les participants ont également identifié et catégorisé les sites et zones clés de la DMA qui auraient besoin d'une gestion renforcée afin d'assurer une protection efficace du milieu marin.

Les résultats de l'atelier serviront de base scientifique à un prochain atelier scientifique qui se déroulera à Saint-Petersbourg, en Russie, et dont l'objectif sera d'identifier un ensemble de mesures de gestion de l'environnement en vue de l'élaboration du PRGE.

Trois approches distinctes mais complémentaires pour élaborer un PRGE :

### Évaluation des effets cumulés

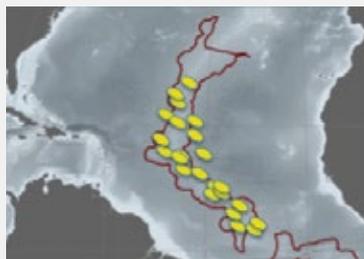


Modèles de pressions, d'impacts et de risques

### L'évaluation des effets cumulés

est utilisée au niveau de la région biologique et met en relation les pressions, les impacts et les risques grâce au développement de modèles qualitatifs.

### Gestion axée sur la zone

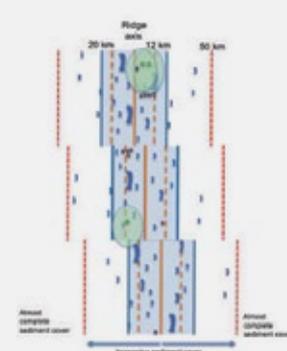


Zones identifiées (ZIEP, sites, écosystèmes marins vulnérables...)

### La gestion axée sur la zone

propose des outils à mettre en œuvre à un niveau de gestion défini ; elle s'appuie sur une variété d'outils à échelle fine, à échelle grossière ou à échelle régionale pour identifier des sites spécifiques ou des zones d'habitat plus étendues nécessitant des mesures de précaution ou de protection renforcées.

### Gestion adaptative



Mesures et procédures

### La gestion adaptative

est utilisée pendant les phases d'exploration et d'exploitation et comprend un ensemble de mesures et de procédures à mettre en œuvre lorsque ces opérations se heurtent à des habitats ou autres éléments vulnérables.

Approches complémentaires

<sup>42</sup> Pour les documents de référence et le rapport de l'atelier, voir <https://www.isa.org.jm/workshop/workshop-regional-environmental-management-plan-area-northern-mid-atlantic-ridge>

## OS4

## Promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone

L'une des principales responsabilités de l'AIFM consiste à promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone et à coordonner et diffuser les résultats de ces recherches et analyses lorsqu'ils sont disponibles.<sup>43</sup> Un accent particulier est mis sur la recherche portant sur l'impact environnemental des activités menées dans la Zone.

### La base de données DeepData

Une meilleure compréhension de l'environnement et des écosystèmes des grands fonds marins est indispensable pour identifier les mesures adéquates et scientifiquement rigoureuses qui sont nécessaires pour protéger le milieu marin.



DeepData a été lancée par le Secrétaire général de l'AIFM à Kingston (Jamaïque), lors de la journée de commémoration du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'AIFM le 25 juillet 2019.

Les recherches entreprises dans le domaine des ressources biologiques et non biologiques dans le cadre des activités d'exploration menées dans la Zone constituent les principales sources de données et de connaissances actuellement disponibles.

Toutes les données et informations relatives aux ressources minérales et à l'environnement des grands fonds marins et de la colonne d'eau associée sont systématiquement recueillies, normalisées et centralisées par l'AIFM dans la base DeepData.

DeepData est un système de gestion de données spatial basé sur Internet. La base de données contient actuellement des paramètres biologiques, physiques et géochimiques des écosystèmes marins depuis les fonds marins jusqu'à

la surface de l'océan, couvrant environ 1 pour cent de la Zone (correspondant à la zone en exploration). Les données environnementales sont accessibles au public, ce qui renforcera encore notre capacité collective à protéger le milieu marin de la Zone.

Les données contenues dans DeepData ont été mises à disposition pour servir à un exercice d'analyse dans le cadre des deux ateliers PRGE, l'un consacré à la synthèse de la biodiversité dans la zone ZCC et l'autre concernant l'élaboration d'UN PRGE pour la partie Nord de la DMA. Les participants à ces ateliers ont apporté des commentaires et des suggestions utiles, et ont notamment formulé des recommandations pour le développement de nouveaux éléments. Les fonctionnalités de la base de données DeepData seront progressivement améliorées à l'avenir.

### Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Le 5 décembre 2017, les Nations Unies ont proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, pour la période allant de 2021 à 2030.<sup>44</sup> La COI de l'UNESCO a été chargée d'élaborer le plan de mise en œuvre de la Décennie pendant la période 2018-2020 « en concertation avec les États Membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées. »<sup>45</sup>

L'AIFM participera activement à la Décennie, dont les objectifs sont au cœur de son mandat, à savoir promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone, et en particulier faciliter la participation effective des États en développement aux programmes d'exploration et de recherche dans les grands fonds marins.

Depuis 2017, l'AIFM a donc contribué activement à toutes les phases de préparation et de mise en œuvre de la Décennie. Le dialogue et les discussions entre l'AIFM et la COI de l'UNESCO se poursuivent de façon continue, et en novembre 2019 l'AIFM a fait part de ses observations sur le projet de plan d'action scientifique pour la Décennie.<sup>46</sup> Afin de formaliser et organiser sa contribution, l'AIFM a également développé son propre plan d'action pour soutenir la Décennie qui sera présenté à l'Assemblée lors de sa 26<sup>ème</sup> session.<sup>47</sup> Ce plan d'action repose sur les orientations stratégiques, les actions de haut niveau et les produits associés adoptés par les membres de l'AIFM dans le cadre du Plan stratégique et du Plan d'action de haut niveau pour 2019-2023.

<sup>43</sup> CNUDM, art.143(2).

<sup>44</sup> A/RES/72/73.

<sup>45</sup> Résolution UNGA A/RES/72/73, paragraphes 292 à 295

<sup>46</sup> ISBA/24/A/2, para.56; ISBA/25/A/2, para.95.

<sup>47</sup> ISBA/26/A/4

## Renforcer les capacités des États en développement

La CNUDM établit des obligations précises concernant le renforcement des capacités et le transfert de technologie aux États en développement. Il incombe à l'AIFM de prendre des mesures pour se procurer la technologie et les connaissances scientifiques relatives aux activités dans la Zone<sup>48</sup> et de garantir une variété de mécanismes tant pour le transfert de technologie aux États en développement que pour le renforcement de leurs capacités.<sup>49</sup>

Conformément à ces exigences, la CNUDM oblige les États à coopérer activement à travers l'AIFM et les autres organisations internationales compétentes pour encourager et faciliter le transfert des compétences et de la technologie marine aux États en développement, à leurs citoyens et à l'Entreprise en ce qui concerne les activités menées dans la Zone.<sup>50</sup>

L'AIFM s'engage à faire en sorte que tous les programmes de renforcement des capacités et les mesures mises en œuvre soient significatifs, concrets, efficaces et effectifs et qu'ils ciblent les besoins des États en développement tels que déterminés par ces derniers. En 2019, le Secrétariat a commandé un inventaire critique de tous les programmes de renforcement de compétences et de toutes les initiatives mises en œuvre par l'AIFM depuis 1994. Les principales conclusions de ce rapport ont été discutées lors d'un atelier international sur le développement des compétences, des ressources et l'évaluation des besoins, qui s'est déroulé du 10 au 12 février 2020 à Kingston.

En avril 2020, les membres de l'AIFM, et tout particulièrement les États en développement, ont été consultés pour évaluer leurs principales priorités nationales en matière de renforcement des capacités afin d'en tenir compte dans l'élaboration d'une stratégie dédiée. Cela permettra

que tous les programmes et activités mis en œuvre par l'AIFM répondent aux besoins identifiés par les États en développement, en particulier les États géographiquement désavantagés, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID).

### Programme de formation des contractants

Les contractants qui ont signé des contrats de prospection avec l'AIFM ont une obligation légale<sup>51</sup> de fournir et de financer des possibilités de formation pour les professionnels des États en développement et pour l'AIFM.

Entre 2013 et 2019, un total de 146 places de stages ont été fournies par 23 contractants, portant notamment sur la formation en mer, la formation en ingénierie, des bourses d'étude (comprenant des programmes de maîtrise et de doctorat), des stages en entreprise, des ateliers et des séminaires.

En juin 2020, 31 candidats, parmi lesquels 11 femmes, avaient été sélectionnés pour des placements en 2020 conformément aux sept contrats de prospection.

Groupe Afrique : 13



Groupe Asie-Pacifique : 12



GRULAC : 5



États observateurs : 1



Si tous les contrats existants et les plans de travail approuvés sont exécutés selon les recommandations de la CJT en ce qui concerne les programmes de formation, à peu près 270 places de stages supplémentaires seront offertes par les contractants entre 2019 et 2023.

Entre 2010 et 2020, 420 personnes ont bénéficié des programmes de renforcement des capacités et des initiatives de l'AIFM

	Afrique	Asie-Pacifique	Europe de l'Est	GRULAC	GEOA	États observateurs	Femmes	Total
Formations de contractants	52	48	3	1			63	146
FDRSM	55	62		26		7	58	150
Stages		12		9	10	3	24	34
Initiative Abysses pour une croissance bleue		25					15	25
Projet ADSR	65						20	65
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>147</b>	<b>3</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>180</b>	<b>420</b>

<sup>48</sup> CNUDM, art.144(1)(a)

<sup>49</sup> CNUDM, art.274.

<sup>50</sup> CNUDM, art.273.

<sup>51</sup> Conformément à l'art.15 de l'Appendice III de la CNUDM et au règlement 27 de la Réglementation sur la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques (ISBA/19/C/17), au règlement 29 pour les sulfures polymétalliques (ISBA/16/A/12) et au règlement 29 pour les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse (ISBA/18/A/11).

## Ce que disent nos stagiaires



### Safiyya Sedick, Afrique du Sud

*« Au cours de mon stage, j'ai beaucoup appris en participant à grand nombre d'activités auxquelles je n'aurais jamais pu prendre part si j'étais restée en Afrique du Sud. Il y a tant d'organismes que nous ne connaissons pas dans les grands fonds et qui n'ont pas encore été répertoriés. Je voudrais contribuer à la documentation de ces organismes et comprendre leur rôle dans l'environnement. »*

Safiyya a participé à un programme de formation des contractants offert par KIOST entre mars et avril 2018. Elle a aidé à collecter des échantillons pour les enquêtes de référence dans la ZCC. Safiyya est aujourd'hui taxonomiste en Afrique du Sud

### Wycliff Tupiti, Îles Salomon

*« Les grands fonds marins constituent un environnement vaste et complexe, dont la plus grande partie reste encore largement inexplorée. Ils sont riches en ressources minières qui, ainsi que nous le découvrons progressivement, pourraient potentiellement nous approvisionner en minerais stratégiques pendant les décennies à venir. Avoir la possibilité d'entreprendre cette recherche à l'Université de Plymouth en Angleterre a été une expérience extraordinaire pour moi. L'université dispose non seulement des installations et de l'expertise permettant de mener et d'appuyer cette recherche, mais elle offre également un environnement très propice à l'apprentissage. Pour moi, en tant qu'insulaire du Pacifique, il est important d'être impliqué dans les développements qui concernent les minerais des fonds marins, particulièrement dans la région du Pacifique. »*

Wycliff a rejoint un programme de formation doctorale sur les nodules polymétalliques en 2016 soutenu par UKSRL via une subvention à l'Université de Plymouth. Il venait de déposer sa thèse au moment de ce rapport.



### Rose Kautoke, Tonga

*« Mon stage à l'AIFM fut ma première expérience au sein du système multilatéral. Je pense qu'il s'est avéré décisif pour me permettre de mieux comprendre le sujet lui-même, non seulement l'exploration minière, l'exploitation des grands fonds marins et le droit de la mer, mais également comment fonctionne le système multilatéral. Cette expérience a été particulièrement utile dans le travail que j'ai accompli pour mon gouvernement en ce qui concerne les engagements pris au niveau international relatifs aux océans. Je suis éternellement reconnaissante pour la plateforme que m'a fournie l'AIFM pour apprendre dans ce que j'appellerai un environnement sûr. »*

Rose a fait son stage à l'AIFM en 2013. Elle est aujourd'hui adjointe du Procureur général et dirige la Division du conseil juridique et du droit international auprès du bureau du Procureur général des Tonga.



Photo : IISD/ENB

## Le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone

Le FDRSM vise à promouvoir et encourager la poursuite de la recherche scientifique marine dans la Zone au profit de l'humanité tout entière, en appuyant la participation de scientifiques et de personnel technique qualifiés des pays en développement dans les programmes de recherche scientifique marine et en leur offrant des occasions de participer à la coopération scientifique et technique internationale, y compris dans le cadre des programmes de

coopération scientifique et d'assistance technique.

Les contributions au FDRSM peuvent être faites par l'AIFM, ses membres, d'autres États, des organisations internationales pertinentes, des institutions universitaires, scientifiques et techniques, des organisations philanthropiques, des sociétés et des particuliers.

Une commission consultative est nommée par le Secrétaire général pour une période de trois ans afin d'évaluer les demandes d'assistance soumises au FDRSM.



### Membres actuels de la commission consultative du FDRSM (décembre 2017 – novembre 2020)

<b>M. Georgy Cherkashov</b> (renouvelé)	Directeur adjoint, Institut de Géologie et des Ressources minières océaniques, Fédération de Russie
<b>S.E. Tian Qi</b>	Représentant permanent auprès de l'AIFM et Ambassadeur de Chine en Jamaïque
<b>S.E. Josep María Bosch Bessa</b>	Représentant permanent auprès de l'AIFM et Ambassadeur d'Espagne en Jamaïque
<b>S.E. Inés Fors Fernández</b>	Représentante permanente auprès de l'AIFM et Ambassadrice de Cuba en Jamaïque
<b>S.E. Janet Omoleegho Olisa</b>	Représentante permanente auprès de l'AIFM et Ambassadrice du Nigéria en Jamaïque
<b>M. Siosiua Utoikamanu</b>	Spécialiste de politique économique et de gestion financière publique, Tonga.
<b>M. Alan Evans</b>	Directeur, Bureau des partenariats stratégiques et de l'international, Centre océanographique national, Southampton, Royaume-Uni.

## Programme de stages

L'AIFM accepte des stagiaires en nombre limité, selon les besoins spécifiques des différents bureaux et selon leur capacité à les accueillir, les soutenir et les superviser.

Au mois de juin 2020, un total de 34 diplômés d'universités ou de fonctionnaires publics d'Australie, de Belgique, du Brésil, du Chili, de Chine, de Colombie, des Îles Cook, de l'Équateur, des Fidji, de France, d'Allemagne, d'Italie, de la Jamaïque, du Japon, de la Norvège, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Corée du Sud, des Tonga, du Royaume-Uni et des États-Unis, ont déjà participé au programme de stages.

L'absence de fonds qui permettraient à l'AIFM d'aider financièrement les stagiaires pour leur voyage et leur subsistance constitue une entrave significative à l'offre de stages, et tout spécialement pour les ressortissants des pays en développement.

En 2019, un don de 10 000 dollars EU a été accordé par le Centre national d'océanographie du Royaume-Uni pour aider deux stagiaires de pays en développement. Suite à un appel à candidature, les deux candidates sélectionnées, l'une de Chine, l'autre des Îles Cook, ont été placées au bureau des Ressources minières et de Gestion de l'environnement de l'AIFM et devraient commencer leur stage en octobre 2020.

Un autre don de 25 000 Euros a été versé par la France en mai 2020 pour appuyer la participation de deux scientifiques d'États en développement à des programmes de stage au sein de l'Ifremer.

## Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins

Le Secrétaire général a décidé en 2017 de lancer le Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins<sup>52</sup> (#OceanAction15796). Cette récompense vise à reconnaître et encourager les jeunes chercheurs de pays en développement ayant apporté des contributions exceptionnelles à l'avancement des connaissances scientifiques sur le milieu des grands fonds marins ou au développement de cadres réglementaires durables pour l'environnement.

Les propositions et candidatures doivent être appuyées par deux parrains ou marraines et doivent inclure une lettre du proposeur résumant la recherche du/de la candidat-e détaillant son importance nationale ou internationale.

Le Secrétaire général sélectionne le bénéficiaire sur la base des recommandations d'une commission consultative d'experts internationalement reconnus dans le domaine des sciences des grands fonds marins, des sciences sociales et des humanités, et avec une expérience du droit de la mer, du droit international ou de la gestion des ressources marines. Les membres de la commission consultative sont nommés par le Secrétaire général pour une période de 3 ans.

En 2019, le prix a été attribué à M. Mauricio Shimabukuro du Brésil pour son travail étendu sur l'écologie de l'Atlantique Sud et son expérience dans l'exploration des fonds marins (voir page 62).

### Membres actuels de la Commission consultative pour le Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins

**David Billet**, Directeur, Deep Seas Environmental Solutions Ltd

**Biliana Cicin-Sain**, Professeure/Directrice/Présidente, Forum mondial sur les océans

**Lawrence Folajimi Awosika**, Vice-Président de la Commission des limites du plateau continental

**Annick de Marffy-Mantuano**, Présidente du Conseil scientifique de l'Institut du droit économique de la mer, de Monaco

**Chunhui Tao**, Chercheur/ Directeur adjoint du Centre chinois de recherche et développement des sciences de la terre et de technologie de prospection des fonds marins / Second Institut d'océanographie

En février 2019, le gouvernement monégasque a annoncé qu'il apporterait son soutien au Prix sous forme d'une subvention qui sera utilisée pour alimenter le Prix des lauréats de 2018 et 2019 et pour couvrir les frais de participation du lauréat de 2019 à la réunion annuelle de 2019 ainsi que les frais de publication de leur recherche dans un journal scientifique pertinent (en libre accès).

<sup>52</sup> See ISBA/ST/SGB/2017/6, Secretary-General's Award for Excellence in Deep Sea Research, Secretary General's Bulletin, 7 August 2017.

## Initiative Abysses pour une croissance bleue

Lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans en 2017, l'AIFM et DESA ont souscrit un engagement volontaire conjoint pour la mise en œuvre de l'ODD14 : « L'Initiative Abysses pour une croissance bleue » (#OceanAction16538). Cet engagement se concrétise à travers le projet Initiative Abysses mené par l'AIFM en partenariat avec DESA, la Norvège et la CPS. L'Initiative Abysses prolonge le succès du projet Ressources minières des grands fonds marins de l'UE et de la CPS<sup>53</sup> et vise à :

- Assurer que les PEID – P patronnants sont en situation de pouvoir remplir leurs obligations nationales et internationales au fur et à mesure que les activités des fonds marins progressent.
- Assurer que les structures et mécanismes de gouvernance nécessaires sont mis en place pour accomplir ces objectifs de façon efficace.

Un atelier a été organisé par l'AIFM et DESA en février 2019 aux Tonga impliquant les représentants de neuf pays insulaires du Pacifique ainsi que des organisations régionales (CPS, FDIP, SFIP) et internationales (AIFM, DESA, le secrétariat du Commonwealth), la société civile et des organisations non gouvernementales (PIANGO, Conseil des Églises), le secteur privé (DeepGreen, TOML) et des représentants de la CJT.

Quatre catégories de besoins en renforcement des capacités ont été identifiées, ce qui a conduit à l'organisation de quatre ateliers de travail en 2019-2020.

Atelier	Besoins spécifiques traités pour le renforcement des capacités
Yaren, Nauru 7-8 août 2019	Obligations et responsabilités des États patronnants dans le cadre du droit international
Tarawa, Kiribati 2-13 août 2019	Recherche scientifique marine et accès aux résultats de cette recherche
Îles Cook Prévu pour 2020	Gestion de l'environnement et contrôle des activités de prospection dans la Zone
Tonga Prévu pour 2020	Partage des bénéfices

Un guide développé spécifiquement pour les États en développement patronnants ou souhaitant patronner des activités dans la Zone sera également mise à disposition. Cette publication, adaptée à chaque pays, reflétera les contraintes spécifiques auxquelles doivent faire face les États en développement et fournira les informations essentielles et des conseils sur les obligations découlant du droit international qu'ils doivent respecter.

L'Initiative Abysses est financée par des subventions reçues de DESA (190 438 dollars EU) et de la Norvège (260 000 dollars EU) ainsi que par des contributions extrabudgétaires en nature de la CPS, du Secrétariat du Commonwealth, de Singapour, de GSR, de Marawa Research and Exploration Ltd, du Royaume-Uni, de NORI et de TOML.

## Le projet Ressources pour les grands fonds marins d'Afrique (ADSR)

L'AIFM a souscrit un autre engagement volontaire conjoint avec le Centre africain de développement minier (CADM) de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (transféré depuis à l'Union africaine) pour encourager la coopération régionale et internationale en soutien au développement durable de l'économie bleue en Afrique (#OceanAction16374).

Cet engagement est promulgué par le projet ADSR mis en œuvre par l'AIFM en partenariat avec l'Union africaine et la NORAD. Toutes les activités sont entreprises en étroite coopération avec les États parties à la CNUDM, les organisations régionales et internationales pertinentes, la communauté scientifique et le monde universitaire.

Le projet vise à organiser une série d'ateliers à travers le continent en vue de faciliter les échanges entre les représentants gouvernementaux et les experts pour identifier les priorités en matière de renforcement des capacités. Deux ateliers ont eu lieu à cette date tandis que quatre autres sont prévus pour la période 2020-2021 (Île Maurice, Maroc, Éthiopie et Sénégal).

- Abidjan, Côte d'Ivoire - octobre 2018. Cet atelier a réuni des représentants de 17 pays africains francophones (le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire,

<sup>53</sup> Mis en œuvre par la CPS en collaboration avec l'UE entre 2011 et 2016, le projet CPS-EU pour les ressources minières des fonds marins a été conçu pour aider les pays insulaires du Pacifique à améliorer la gouvernance et la gestion de leurs ressources minières des fonds marins à travers un cadre juridique amélioré et une capacité technique accrue. Une des dimensions importantes du projet consistait à assister les 15 pays participant à renforcer leurs capacités sur les minerais marins, à élaborer des politiques et des régimes de fiscalité, d'imposition et de surveillance de l'environnement. De plus amples informations sont disponibles à <https://dsm.gsd.spc.int/>

la Guinée équatoriale, le Gabon, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) ainsi que des organisations régionales et internationales, la communauté scientifique et le monde universitaire.

- Prétoria, Afrique du Sud – mai 2019. Cet atelier a été organisé en partenariat avec le gouvernement sud-africain et l'Union africaine. Il a réuni 40 représentants gouvernementaux d'Angola, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, du Libéria, du Malawi, d'Afrique du Sud et de Zambie ; des représentants de l'AIFM, des membres de la CJT ; des représentants de l'Union africaine et de DOALOS, du Royaume de Norvège et des experts africains. Mme Safiyya Seddick, qui a bénéficié du programme de formation des contractants, a été invitée à partager les bénéfices tirés de son expérience.

Le projet ADSR est financé grâce aux subventions reçues de la NORAD (500 000 dollars EU) et de la Banque africaine de développement (25 000 dollars EU) ainsi que par des contributions en nature reçues du Royaume-Uni, de GSR et de l'Afrique du Sud.

Dans le cadre du projet, dix experts nationaux d'États africains, parmi lesquels cinq femmes, seront également déployés auprès du Secrétariat de l'AIFM au cours de l'année 2020. De tels détachements visent à, d'une part, tirer parti des initiatives de renforcement des capacités existantes pour apporter aux experts nationaux les compétences techniques sur les matières concernant les grands fonds marins ; et d'autre part, permettre à l'AIFM de bénéficier de la contribution de ces experts pour faire avancer des tâches spécifiques identifiées en partenariat avec la CJT. Les experts suivants ont été sélectionnés parmi plus de 50 candidats pour être placés en 2020.

### Mmes Tini Guitoba et Judith Owusu ont été les deux premières expertes accueillies par le Secrétariat



#### Tini Guitoba

Assistante juridique  
Direction des affaires  
maritimes, Togo

« Avoir l'occasion de participer à l'affectation d'experts nationaux au Secrétariat de l'AIFM a été une expérience incroyable. J'ai entrepris des recherches sur les politiques océaniques africaines et les questions relatives à l'économie bleue. J'ai également participé à de nombreuses activités parmi lesquelles l'assistance à des réunions des organismes gouvernants importants comme le Conseil de l'AIFM et la Commission juridique et technique. Je compte appliquer les connaissances acquises au cours de mon affectation dans ma fonction actuelle et aider mon gouvernement. »



#### Judith Owusu

Géochimiste  
Ghana National Petroleum  
Corporation (Société nationale  
du pétrole du Ghana)

« En 2017, j'ai participé au programme de formation des contractants de l'AIFM et j'ai rejoint un navire de recherche avec la JOGMEC. Cela a été une expérience exceptionnelle par laquelle j'ai beaucoup appris. Cependant, j'ai eu envie d'en apprendre davantage, particulièrement en ce qui concerne les mécanismes de gouvernance pour réglementer et gérer l'exploitation minière des grands fonds marins dans la Zone. Cet intérêt m'a poussée à poser ma candidature pour une affectation au Secrétariat de l'AIFM à travers le projet ADSR. À mon retour au Ghana, je pourrai partager les connaissances acquises avec les experts de l'AIFM. Ma société a décidé de créer une unité spéciale où nous continuerons à développer notre expertise et nos capacités. »

Nom	Domaine d'expertise	Pays d'origine	Période de détachement auprès de l'AIFM
Mme Judith A. Owusu	Géologie	Ghana	19 janvier-21 mars 2020
Mme Tini Guitoba	Politique des océans	Togo	19 janvier-21 mars 2020
Mme Lucy Njue	Géologie	Kenya	16 mars-15 mai 2020*
M. Michel Sjimougou Djomeni	Politique des océans	Cameroun	16 mars-15 mai 2020*
M. Beenesh Anand Motah	Politique des océans	Maurice	16 mars-15 mai 2020*
M. Gerald Mwila	Géologie	Zambie	16 mars-15 mai 2020*
M. Samuel Popoola	Géologie	Nigeria	4 août-2 octobre 2020*
M. Abner Ngoongoloka	Géologie	Namibie	4 août-2 octobre 2020*
Mme Coumba Gaye	Politique des océans	Sénégal	7 septembre-6 novembre 2020*
M. Godwin Dimike	Politique des océans	Nigeria	7 septembre-6 novembre 2020*

\* Différé en raison de la COVID-19

## Assurer la pleine participation des pays en développement

L'AIFM s'engage à promouvoir la participation des pays en développement aux activités menées dans la Zone. Elle s'efforce d'offrir à des membres du personnel de pays en développement la possibilité de suivre une formation en sciences et technologies marines. L'une des étapes décisives de cet engagement a été la signature, le 18 octobre 2019, d'un protocole d'accord entre l'AIFM et la Chine, qui a abouti à la création du Centre commun de formation et de recherche à Qingdao, en Chine.

### Centre commun de formation et de recherche AIFM-Chine

Le Centre commun de formation et de recherche (le JTRC) a pour but d'aider l'AIFM à assumer ses responsabilités et ses obligations en matière de renforcement des capacités, de recherche scientifique marine et de coopération internationale afin de développer la technologie marine. Dans le cadre de ce protocole, l'AIFM et la Chine collaboreront pour approfondir la connaissance des grands fonds marins et de leur environnement, et permettre aux pays en développement de bénéficier de l'exploitation minière des grands fonds marins internationaux.

Le Centre commun de formation et de recherche proposera des programmes de formation en matière de sciences et de technologies marines, et en matière de techniques de recherche scientifique marine. Il favorisera également la mise en place de programmes de recherche conjoints, l'organisation de conférences et d'ateliers, et la divulgation des résultats de la recherche scientifique marine.

*"Avec ce Centre, l'AIFM disposera d'une nouvelle plateforme qui lui permettra de promouvoir le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines vers les pays en développement, et de favoriser et de partager la connaissance humaine des grands fonds marins et de leur environnement."*

#### Le Secrétaire général de l'AIFM



Le 18 octobre 2019, le Secrétaire général a signé un protocole d'accord avec M. Wang Hong, responsable de l'Administration nationale chinoise des océans, qui a débouché sur la création du Centre commun de formation et de recherche.

#### Membres du comité directeur du JTRC :

**Mme Gu Wu**, Directrice du JTRC, Directrice du Centre national pour les grands fonds marins de la Chine

**M. Liu Feng**, Secrétaire général de la COMRA, Directeur général de l'Administration chinoise pour les questions liées aux grands fonds marins

**Mme Jihyun Lee**, Directrice, Bureau de la gestion de l'environnement et des ressources minérales, AIFM

**Dr. Georgy Cherkashov**, Membre de CJT, AIFM

**Dr. Gordon Paterson**, Membre de CJT, AIFM

**M. Wang Qian**, Directeur général adjoint, Département de la coopération internationale, Ministère des ressources naturelles de la Chine

**M. Xiang Youquan**, Directeur général adjoint, Fondation chinoise de développement océanique

## L'Entreprise

L'Entreprise est l'organe de l'AIFM chargé par la CNUDM de mener des activités dans la Zone et de transporter, traiter et commercialiser les minéraux prélevés dans la Zone.

L'Entreprise n'est pas encore opérationnelle et c'est le Secrétariat qui assume ses fonctions. Sa mise en service aura lieu à l'issue d'une « approche évolutive » : les premières interventions se dérouleront dans le cadre d'initiatives conjointes sur la base de principes commerciaux reconnus. En prévision du jour où l'Entreprise fonctionnera de façon indépendante, le Secrétariat, conformément à l'Accord de 1994, se charge d'évaluer les ressources potentielles des zones réservées ainsi que les possibilités de mise en place d'initiatives conjointes. Lorsqu'elle sera opérationnelle, l'Entreprise jouera également un rôle déterminant pour faciliter la participation des pays en développement à l'exploitation minière des grands fonds marins dans la Zone, étant donné qu'elle pourra entreprendre ces activités de façon collaborative dans les zones réservées.

En 2018, sur la base des discussions relatives à l'Entreprise qui se sont déroulées au Conseil, le Secrétaire général a nommé M. Eden Charles (de Trinidad-et-Tobago) au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise. Un fonds de contribution volontaire a été mis en place pour l'aider dans sa tâche.

En 2019, le Secrétariat a commandé une étude externe sur l'incidence juridique, technique et financière de l'Entreprise sur l'AIFM et sur les États parties.<sup>54</sup> En février 2020, la CJT a examiné le rapport résultant de cette étude, disponible sur le site web de l'AIFM, et a élaboré plusieurs recommandations qui seront examinées par le Conseil.

### Les zones réservées et l'Entreprise : comment cela fonctionne-t-il ?

Le mécanisme de ce que l'on appelle les « zones réservées » est l'un des moyens dont dispose la CNUDM pour veiller à ce que les pays en développement puissent accéder aux ressources minérales des grands fonds marins. Les zones réservées sont mises à disposition lorsque les États déposent leur candidature auprès de l'AIFM pour l'obtention de droits d'exploration. Les zones réservées sont alors inscrites dans une « banque de sites », dont l'accès est réservé aux pays en développement ou à l'Entreprise.

Au total, 1 318 633 km<sup>2</sup> ont été attribués à la zone réservée dans la banque de sites pour les nodules polymétalliques. En juin 2020, 891 138 km<sup>2</sup> étaient toujours disponibles, en plus d'une zone réservée de 3 000 km<sup>2</sup> d'encroûtements cobaltifères. Depuis 2011, 427 495 km<sup>2</sup> de zones réservées renfermant des nodules polymétalliques ont été attribués aux entités admissibles des pays en développement.

En 2010, le Secrétariat a élaboré un modèle géologique pré-évalué de gisement de nodules polymétalliques dans la ZCC. En 2019, le Secrétariat s'est servi des données et des informations inscrites dans DeepData pour actualiser l'évaluation. On estime aujourd'hui que 5 400 millions de tonnes de métal reposent sur les fonds marins des zones réservées.

\* Étude technique No.6 de l'AIFM.  
<https://isa.org.jm/files/files/documents/tstudy6.pdf>



<sup>54</sup> Le Conseil avait initialement commandé une étude sur la mise en fonction de l'Entreprise en 2013 (ISBA/19/C/18). En 2014, la CJT dans le cadre de cette étude, a élaboré un projet de mandat, qui a finalement été approuvé en 2018 (ISBA/24/C/9)

## Assurer un partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques

L'AIFM doit adopter des règles, des règlements et des procédures en vue du partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques découlant des activités entreprises dans la Zone.<sup>55</sup> Des règles, règlements et procédures semblables doivent encore être adoptées pour pouvoir procéder au paiement des montants versés par l'entremise de l'AIFM pour l'exploitation des ressources non biologiques sur le plateau continental au-delà de 200 miles nautiques.<sup>56</sup> L'Assemblée et le Conseil devront se prononcer sur ces questions en tenant compte des recommandations de la CF.

En 2018 le Secrétaire général a publié un rapport sur l'élaboration de règles, règlements et procédures relatifs au partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques provenant des activités entreprises dans la Zone.<sup>57</sup> Le rapport passe en revue la liste des dispositions juridiques applicables figurant dans la CNUDM ainsi que les précédents travaux de l'AIFM et la littérature préalable portant sur l'élaboration de critères relatifs au partage équitable. La CF a ensuite chargé le Secrétariat de préparer une étude sur le concept de base du partage équitable afin de proposer une autre méthode d'élaboration de formules de partage des avantages fondées sur les principes d'équité et sur la théorie économique. Cette étude a été transmise à la CF en 2019, et un rapport supplémentaire a été rédigé en 2020 en tenant compte des commentaires de la CF.



Photo : DeepGreen

### Au-delà des bénéfices financiers

Bien que le travail de la CF se soit particulièrement concentré sur la distribution des futurs profits financiers issus des activités menées dans la Zone, la CNUDM accorde la même importance au partage des bénéfices non financiers permettant de réaliser l'objectif général de fournir un bénéfice à l'humanité. Il n'existe pas de limite à la catégorie de bénéfices non monétaires, et il n'est pas possible de les quantifier, puisqu'ils peuvent changer au fil du temps. Mais le simple fait que l'accès aux ressources soit limité et l'exploitation effrénée de la Zone interdite grâce au régime juridique établi sous la CNUDM, est en lui-même un bénéfice pour l'humanité vu que le but du régime est de créer et mettre en place des règlements et des normes régissant l'exploitation minière des grands fonds marins et les activités associées permettant d'équilibrer, d'un côté, le besoin d'extraire des ressources et, de l'autre, la préservation du milieu marin. Parmi les bénéfices non monétaires, ont pu être identifiés :

- Le développement des ressources de la Zone.
- La gestion rigoureuse, sûre et rationnelle des ressources de la Zone.
- L'expansion des opportunités de participation aux activités conformément aux articles 144 et 148 de la CNUDM.
- La disponibilité accrue des minéraux extraits de la Zone selon le besoin et avec les minéraux extraits d'autres sources, pour assurer l'approvisionnement en minéraux aux consommateurs.
- L'amélioration des opportunités pour tous les États parties, indépendamment de leurs systèmes économiques et sociaux ou localisation géographique, à participer au développement des ressources de la Zone et à la prévention de la monopolisation des activités menées dans la Zone.
- La protection du milieu marin au moyen des règles, règlements et procédures de l'AIFM.
- Le renforcement des capacités, obligatoire dans le cas des programmes de formation demandés aux contractants, et développé grâce à la coopération internationale dans le cas des programmes organisés par l'AIFM.

<sup>55</sup> CNUDM, art.140(2).

<sup>56</sup> CNUDM, art.82(1).

<sup>57</sup> ISBA/24/FC/4

OS8

## Améliorer les résultats institutionnels de l'AIFM

Conformément à l'Accord de 1994, la mise en place et le fonctionnement des organes et des entités subsidiaires de l'AIFM doivent reposer sur une approche évolutive. Ces organes et entités subsidiaires doivent donc exercer efficacement leurs responsabilités respectives à différents stades du déroulement des activités dans la Zone. L'Accord de 1994 précise en outre qu'afin de limiter les coûts pour les États parties, tous les organes et entités subsidiaires créés au titre de la CNUDM doivent être rentables.<sup>58</sup>

### Planification stratégique

L'adoption par l'Assemblée en juillet 2019 du Plan d'action de haut niveau pour l'AIFM pour la période 2019-2023<sup>59</sup> a constitué une étape significative pour lui permettre de parvenir aux objectifs et aux priorités mentionnés dans le Plan stratégique pour la période 2019-2023. L'Assemblée a également adopté une série d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de l'AIFM dans la mise en œuvre des orientations stratégiques énoncées dans le Plan stratégique.

### Gestion de ressources améliorée

Depuis 2017, l'AIFM applique les normes IPSAS (les normes comptables internationales pour le service public), ce qui a permis d'établir de façon opportune et précise les prestations dues aux employés, les actifs matériels et immatériels, les passifs et les informations relatives à la situation financière.

Comme l'a préconisé la CF en 2018, la révision de la méthode permettant de calculer les coûts précis de la supervision et de l'administration des contrats d'exploration<sup>60</sup> a permis de procéder à un ajustement des frais généraux pour les services fournis par l'AIFM aux contractants et de respecter les exigences en matière de recouvrement des coûts.

En 2020, le Secrétariat a mis en place un système de progiciel de gestion intégré (PGI). Le PGI est une version simplifiée du SAP® destinée aux organisations ayant un profil semblable à celui de l'AIFM, et qui couvre les

principales données relatives au budget, aux finances, aux achats et à différentes procédures appliquées aux ressources humaines.

### Inspira

L'AIFM a commencé à utiliser « Inspira », le système de gestion des talents de l'ONU, en avril 2019 afin de disposer d'un vivier de candidats plus large et de sources d'apprentissage en ligne plus variées pour le personnel et pour les collaborateurs extérieurs, et afin de renforcer le système de gestion et d'évaluation des performances. Vingt-neuf autres entités de l'ONU utilisent le portail Inspira, qui compte 3 millions d'utilisateurs enregistrés.<sup>61</sup>

### Statut et Règlement du personnel

L'AIFM a entrepris un examen approfondi et complet de ses politiques en matière de ressources humaines et tout récemment, en janvier 2020, elle a promulgué la quatrième version du Statut du personnel de l'AIFM.<sup>62</sup> La promulgation du Statut du personnel fait suite aux amendements apportés au Règlement du personnel, qui s'avéraient indispensables pour pouvoir mettre en œuvre la révision des indemnisations pour le personnel recruté au niveau international, conformément aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale et adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.<sup>63</sup> L'Assemblée a approuvé cette révision lors de ses 23<sup>ème</sup><sup>64</sup> et 25<sup>ème</sup><sup>65</sup> sessions.

### Participation au système des Nations Unies

L'AIFM n'a jamais cessé de consolider sa présence au sein du système commun d'organisations des Nations Unies,<sup>66</sup> comme en témoignent sa participation régulière aux travaux de la Commission de la fonction publique internationale, la signature des accords de prestation de services avec le Secrétariat de l'ONU, les Volontaires des Nations Unies et OneHR, et l'augmentation de 2 pour cent en 2017 à 18 pour cent actuellement du personnel de l'AIFM issu de la mobilité entre organisations (transfert, détachement, ré-embauche).

<sup>58</sup> Accord de 1994t, Annexe, section.1(2).

<sup>59</sup> ISBA/25/A/15/Corr.1.

<sup>60</sup> ISBA/24/A/6-ISBA/24/C/19.

<sup>61</sup> <http://careers.un.org/>

<sup>62</sup> ISBA/ST/SGB/2020/1

<sup>63</sup> A/RES/70/244

<sup>64</sup> ISBA/23/A/11

<sup>65</sup> ISBA/25/A/13

<sup>66</sup> [https://www.un.org/en/pdfs/un\\_system\\_chart.pdf](https://www.un.org/en/pdfs/un_system_chart.pdf)

## S'engager en faveur de la transparence

La transparence est un élément essentiel de la bonne gouvernance, et elle constitue à ce titre l'un des principes directeurs sur lesquels l'AIFM s'appuie dans le cadre de ses activités en tant qu'organisation internationale redevable au public. Cette transparence se manifeste aussi bien au niveau de l'administration interne de l'AIFM que dans ses procédures internes, celles de ses différentes commissions et autres organes subsidiaires et dans ses relations avec les États. Elle joue un rôle fondamental pour assurer la confiance vis-à-vis de l'AIFM et renforcer la redevabilité, la crédibilité et le soutien dont celle-ci bénéficie auprès de l'ensemble de ses parties prenantes. Pendant la période couverte par le rapport, des efforts ont été déployés afin d'améliorer la visibilité du mandat et des programmes de l'AIFM tout en fournissant des informations plus précises au sujet de ses activités et en renforçant sa crédibilité.

### Atelier d'information pour les pays de l'ANASE et de la BIMSTEC

En septembre 2019, en partenariat avec le gouvernement du Myanmar et le Korea Maritime Institute (KMI), l'AIFM a organisé son 20<sup>ème</sup> atelier d'information à Nya Pyi Taw à l'intention des États membres de l'ANASE et de la BIMSTEC.

La réunion avait pour objectif de renforcer les connaissances des membres de l'ANASE et de la BIMSTEC au sujet du mandat et des responsabilités de l'AIFM et de leur faire comprendre les avantages potentiels découlant de la participation aux activités dans la Zone.



## Informations publiques et présence en ligne

Depuis juillet 2019, 16 nouvelles publications (4 études techniques, 4 rapports d'ateliers et 8 autres publications d'ordre général) ont été mises à disposition sur le site Internet de l'AIFM.

Une nouvelle version améliorée du site Internet a été lancée en juin 2020. Grâce aux observations reçues de la part des membres, des observateurs, de la CJT, des partenaires du développement, des anciens stagiaires, des chercheurs et des étudiants, le site a été rendu plus dynamique, plus convivial et plus aisé à naviguer. Il fournit un portail pour accéder aux informations les plus récentes sur les programmes et activités de l'AIFM, et notamment sur les travaux en cours visant à élaborer un Code sur l'exploitation minière des grands fonds marins, et il offre aussi accès à la base de données DeepData, au catalogue de la Bibliothèque Satya N. Nandan ainsi qu'à des ressources multimédias. Par ailleurs, l'AIFM a également renforcé sa présence sur les réseaux sociaux grâce à ses comptes Soundcloud et Flickr créés en 2020.



5 700

Vues

+70%

depuis l'année dernière



2 115

Followers

+40%

depuis l'année dernière



2 204

J'aime

+20%

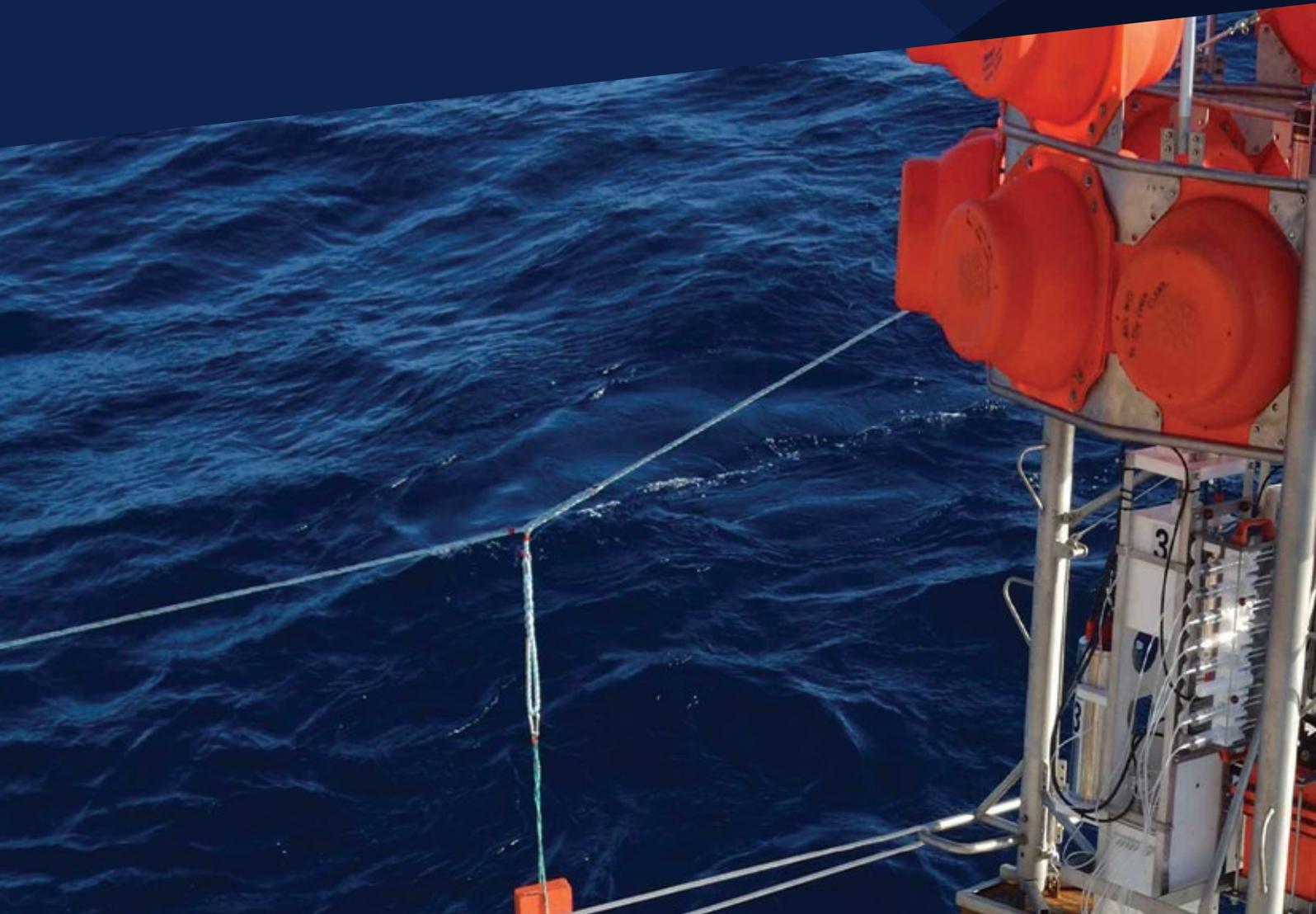
depuis l'année dernière

## Collaboration avec les parties prenantes

L'AIFM veille tout particulièrement à assurer la participation active de toutes les parties prenantes à ses activités. On peut notamment le constater dans le cadre des consultations qui se déroulent actuellement pour élaborer le projet de règlement sur l'exploitation des ressources minières dans la Zone, ainsi que dans le développement d'autres documents et initiatives stratégiques clés.

Le Secrétariat a également fait des progrès considérables dans la préparation d'une stratégie de communication et de collaboration avec les parties prenantes : le projet de texte devrait être prêt pour être soumis à une consultation publique en septembre 2020, le but étant d'en finaliser la rédaction d'ici la fin de l'année.

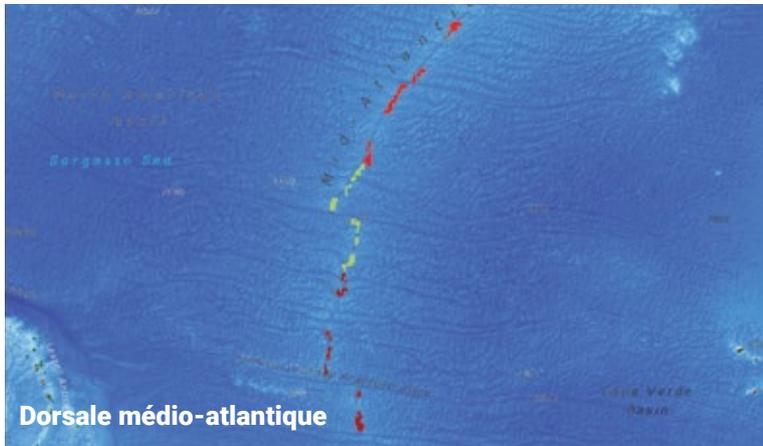




# 4 ÉTAT DES CONTRATS D'EXPLORATION DANS LA ZONE



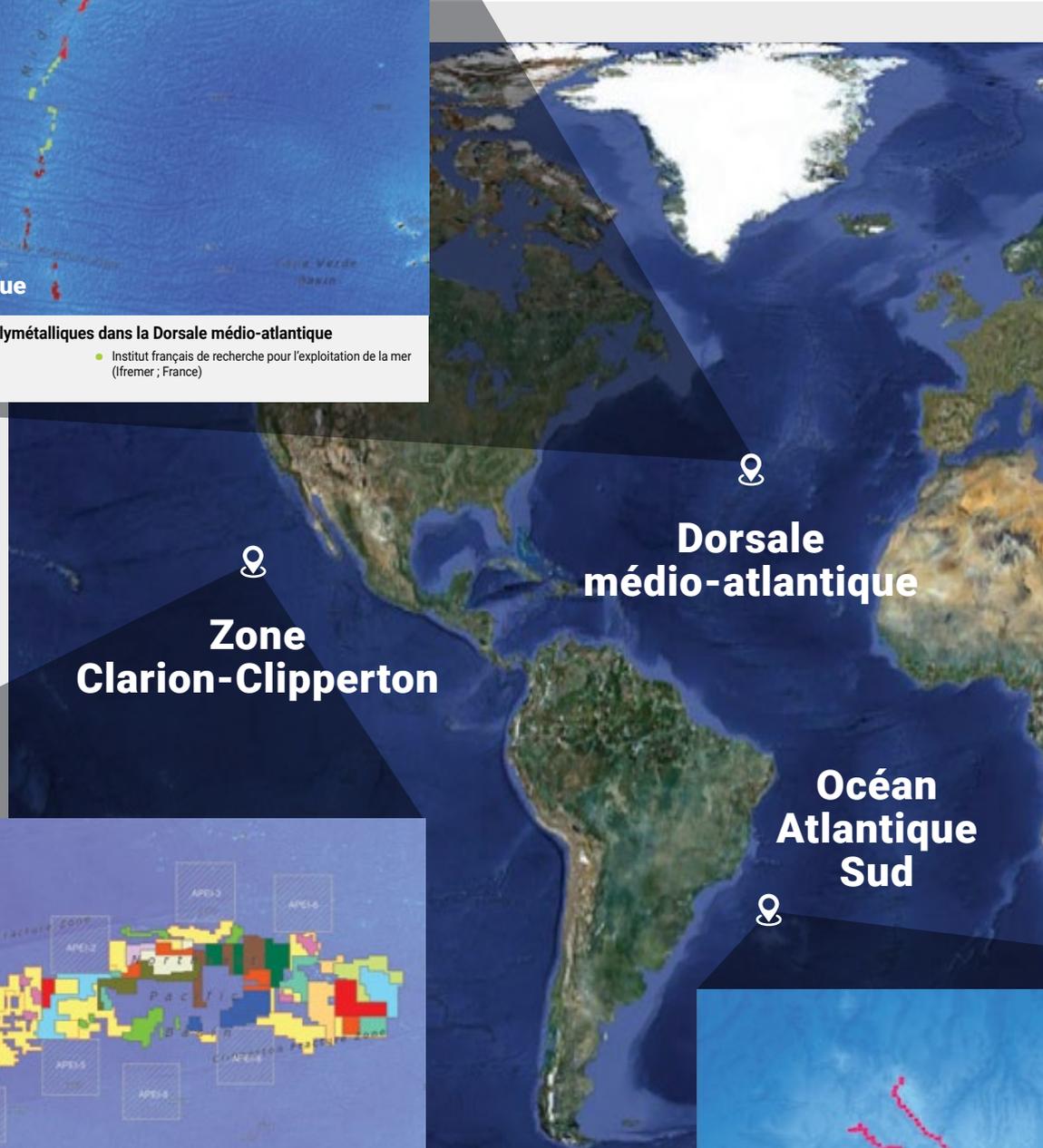
# Qui explore quoi et où ?



## Dorsale médio-atlantique

### Zones d'exploration des sulfures polymétalliques dans la Dorsale médio-atlantique

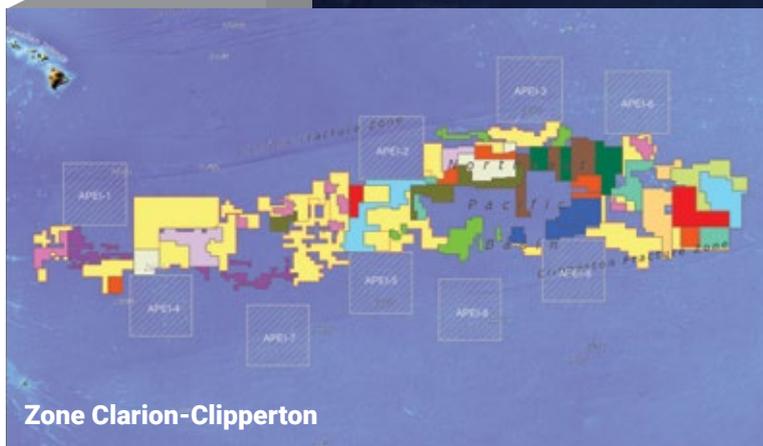
- Gouvernement de la République de Pologne
- Gouvernement de la Fédération de Russie
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer ; France)



## Zone Clarion-Clipperton

## Dorsale médio-atlantique

## Océan Atlantique Sud



## Zone Clarion-Clipperton

### Zones d'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone Clarion-Clipperton

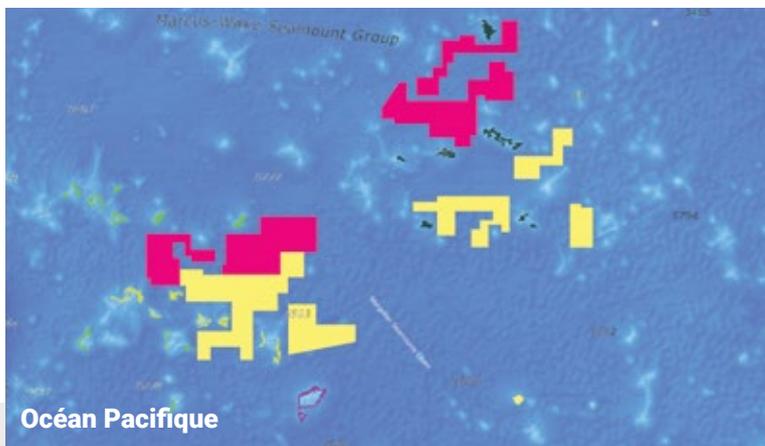
- Institut fédéral pour les Sciences de la terre et les Ressources naturelles (BGR ; Allemagne)
- Cook Islands Investment Corporation (CIIC; Cook Islands)
- China Minmetals Corporation (CMC; China)
- China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA; China)
- Deep Ocean Resources Development Co. Ltd. (DORD ; Japan)
- Ressources minières marines mondiales SARL (GSR ; Belgique)
- Gouvernement de la république de Corée
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer ; France)
- Interoceanmetal (IOM ; Bulgarie, Cuba, République tchèque, Pologne, Fédération de Russie, Slovaquie)
- SARL Marawa Research and Exploration (Kiribati)
- Nauru Ocean Resources Inc. (Ressources océaniques de Nauru S.A.) (NORI ; Nauru)
- Ocean Mineral Singapore PTE Ltd. (OMS ; Singapour)
- SARL Tonga Offshore Mining (TOML ; Tonga)
- SARL UK Seabed Resources (UKSRL ; UK-I, UK-II)
- Yuzhmorgeologiya (Fédération de Russie)
- Zones réservées
- Zones d'Intérêt écologique particulier (ZIEP)



## Océan Atlantique Sud

### Zones d'exploration des encroûtements cobaltifères sous-marins de l'Atlantique Sud

- Companhia de Pesquisa de Recursos Minerais (Société de recherche)



### Océan Pacifique

#### Zones d'exploration de nodules polymétalliques (NPM) et d'encroûtements cobaltifères de ferromanganèse (ECF)

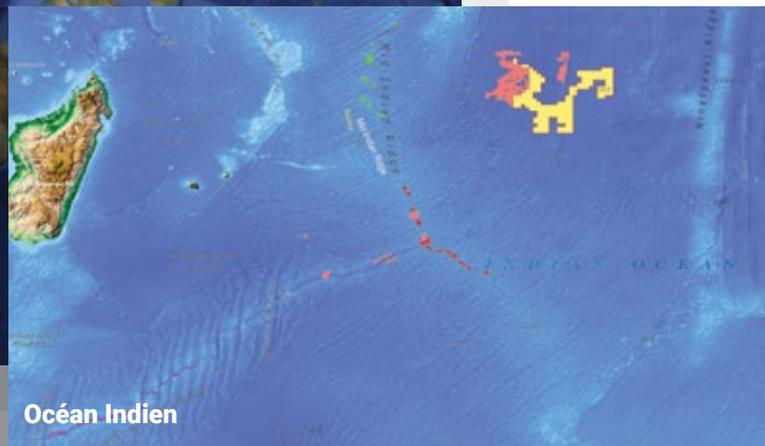
- China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA ; Chine ; ECF)
- Japan Oil, Gas and Metals National Corporation (Corporation nationale japonaise des métaux, gaz et pétrole) (JOGMEC ; Japon ; ECF)
- Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Fédération de Russie (ECF)
- Gouvernement de la République de Corée (ECF)
- Beijing Pioneer H-Tech Development Corporation (BPHDC ; Chine ; NPM)
- Zones réservées



### Océan Pacifique



### Océan Indien



### Océan Indien

#### Zones d'explorations des nodules et des sulfures polymétalliques dans l'océan Indien

- Institut fédéral des Sciences de la terre et des Ressources naturelles (BGR ; Allemagne ; sulfures)
- China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (Association chinoise pour la recherche et le développement des ressources minières océaniques) (COMRA ; Chine ; sulfures)
- Gouvernement de la République de Corée (sulfures)
- Gouvernement de la République d'Inde (sulfures & nodules)
- Zones réservées



#### Nodules de ferromanganèse dans les monts

Recherche des ressources minières, (CPRM ; Brésil)

En juin 2020, 30 contrats d'exploration de la Zone étaient en vigueur. Les contrats sont accordés pour une période de 15 ans.

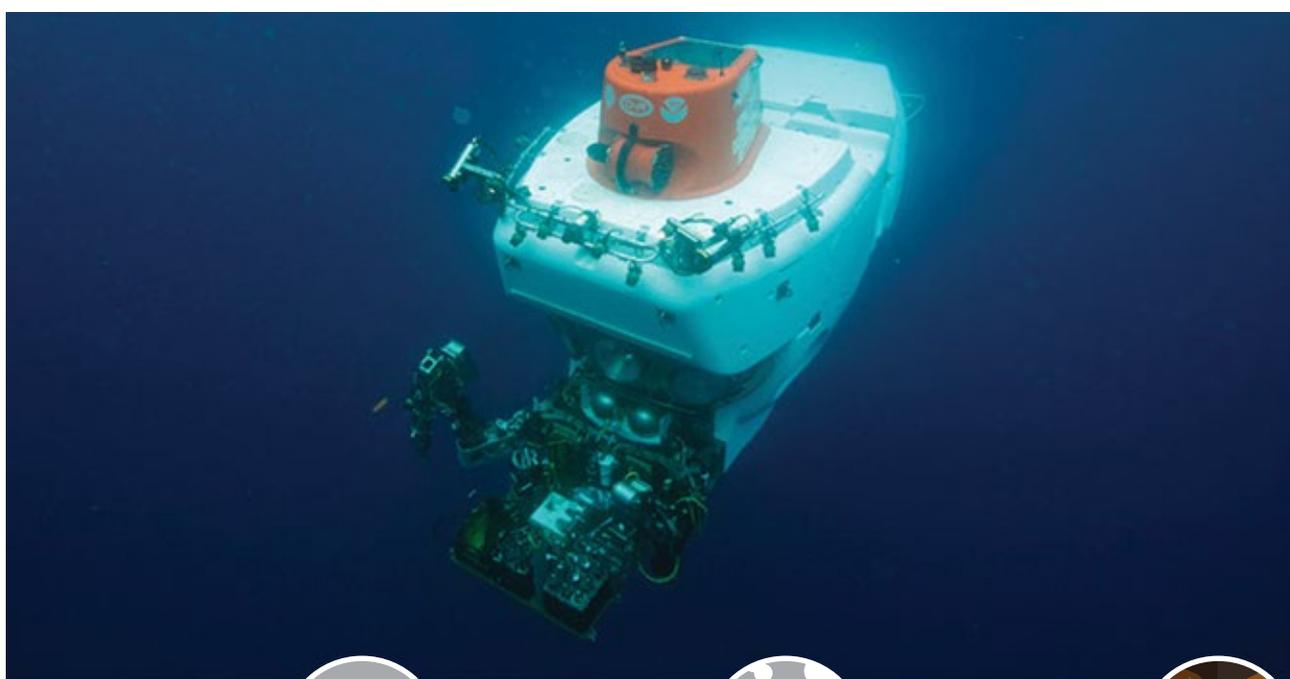
Les zones explorées se trouvent dans la zone de Clarion-Clipperton, l'océan Indien, la dorsale médio-atlantique, l'océan Atlantique Sud et l'océan Pacifique occidental. Les activités d'exploration consistent principalement en études de l'environnement, échantillonnages, études géologiques et évaluation des ressources minérales, et ont un impact environnemental

extrêmement faible ou nul.

Les 30 projets d'exploration actuellement en cours impliquent 22 États patronnants, dont 12 États en développement, et cinq PEID (les Îles Cook, Kiribati, Nauru, Singapour et les Tonga). Le contrat le plus récent a été attribué à Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation (patronné par le gouvernement chinois) aux fins d'explorer les nodules polymétalliques dans l'océan Pacifique occidental.<sup>67</sup>

**30 contrats d'exploration**

**1,4 millions de km<sup>2</sup> en cours d'exploration**



**18**

**contrats pour des nodules polymétalliques**

Source de nickel, cobalt, cuivre et manganèse



Zone Clarion-Clipperton (16), océan Indien (1) et océan Pacifique (1)



**7**

**contrats pour les sulfures polymétalliques**

Source de cuivre, plomb, zinc, or et argent



Dorsale médio-atlantique et océan Indien



**5**

**contrats pour des encroutements cobaltifères de ferromanganèse**

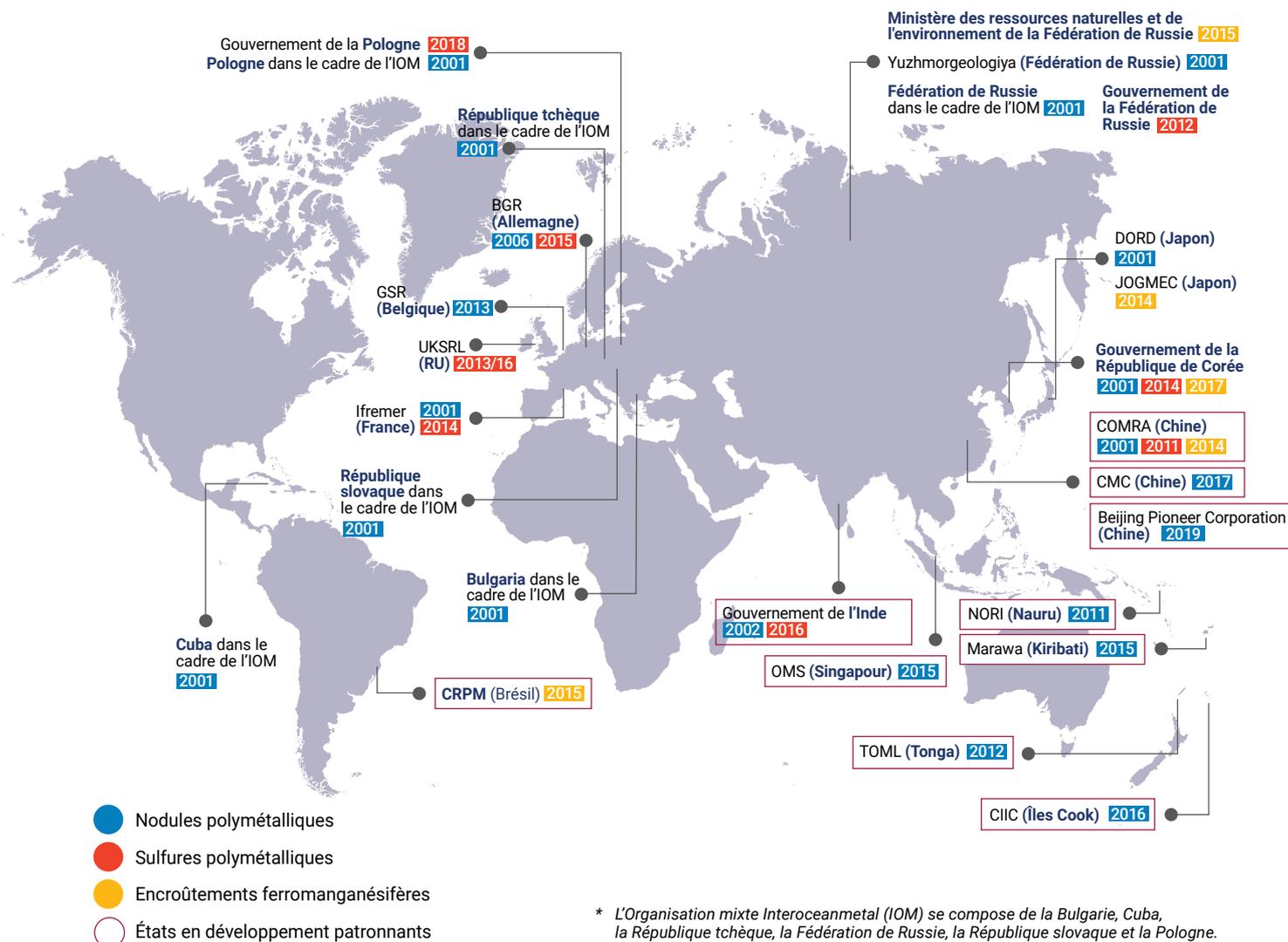
Source de cobalt, vanadium, molybdène, platine et tellure



Océans Atlantique Sud et Pacifique

<sup>67</sup> ISBA/25/C/33.

## Qui sont les contractants et qui sont les États patronnants ?



## Surveillance des activités d'exploration

Les rapports annuels de chaque contractant facilitent le suivi de l'avancement des travaux d'exploration effectués par rapport au plan de travail approuvé pour chacun d'entre eux. Le rapport annuel fournit également à l'AIFM des données et des informations qui peuvent être utilisées, par exemple, pour évaluer, analyser et estimer les effets environnementaux des activités d'exploration, et aider l'AIFM à formuler des règles, des règlements et des procédures pertinents relatifs à la sécurité et à la protection du milieu marin. Les rapports annuels sont examinés et évalués par la CJT, qui peut fournir à chaque contractant des observations sur sa performance par l'intermédiaire du Secrétaire général.

Les règlements exigent également que le contractant et le Secrétaire général entreprennent conjointement un examen périodique de la mise en œuvre du plan de travail relatif à l'exploration tous les cinq ans.

Pour améliorer davantage le processus d'examen, la CJT a présenté au cours de la première partie de la 26<sup>ème</sup> session, un document d'orientation sur le contenu et le format des rapports périodiques pour faire en sorte que tous les contractants présentent des rapports sous une forme normalisée, afin de réduire le temps consacré à la préparation des rapports par les contractants, et à leur examen par le Secrétariat.

## Troisième réunion annuelle des contractants

11-13 octobre 2019 - Changsha, Chine



Les contractants réunis à Changsha, en Chine, à l'occasion de la troisième réunion des contractants convoquée par le Secrétaire général.

Depuis 2017, le Secrétaire général organise des réunions annuelles avec les contractants pour discuter de questions présentant un intérêt commun et contribuer au partage de bonnes pratiques dans le domaine de l'exploration des grands fonds marins. En 2017, la réunion s'est tenue en Jamaïque, et l'édition de 2018 a eu lieu à Varsovie, en Pologne.

Lors de la réunion de 2019 à Changsha, en Chine, les participants ont eu l'occasion d'aborder plusieurs sujets importants, comme la promotion d'une plus grande transparence dans les contrats, le développement d'un cadre réglementaire pour l'exploitation des ressources minières, la création d'un fonds de compensation environnementale et la soumission de données

numériques, y compris de données bathymétriques. Une séance spéciale a été consacrée à une présentation par le Comité international de protection des câbles, suivie d'une discussion sur des points qui pourraient présenter un intérêt mutuel pour le Comité et les contractants, ainsi que sur les aspects d'une éventuelle collaboration future.

La réunion s'est aussi intéressée aux types de données sur les grands fonds marins que les contractants pourraient contribuer à la base de données DeepData de l'AIFM afin d'assurer une protection efficace de l'environnement et améliorer la transparence, et des questions relatives aux rapports annuels et aux examens périodiques ont également été abordées.

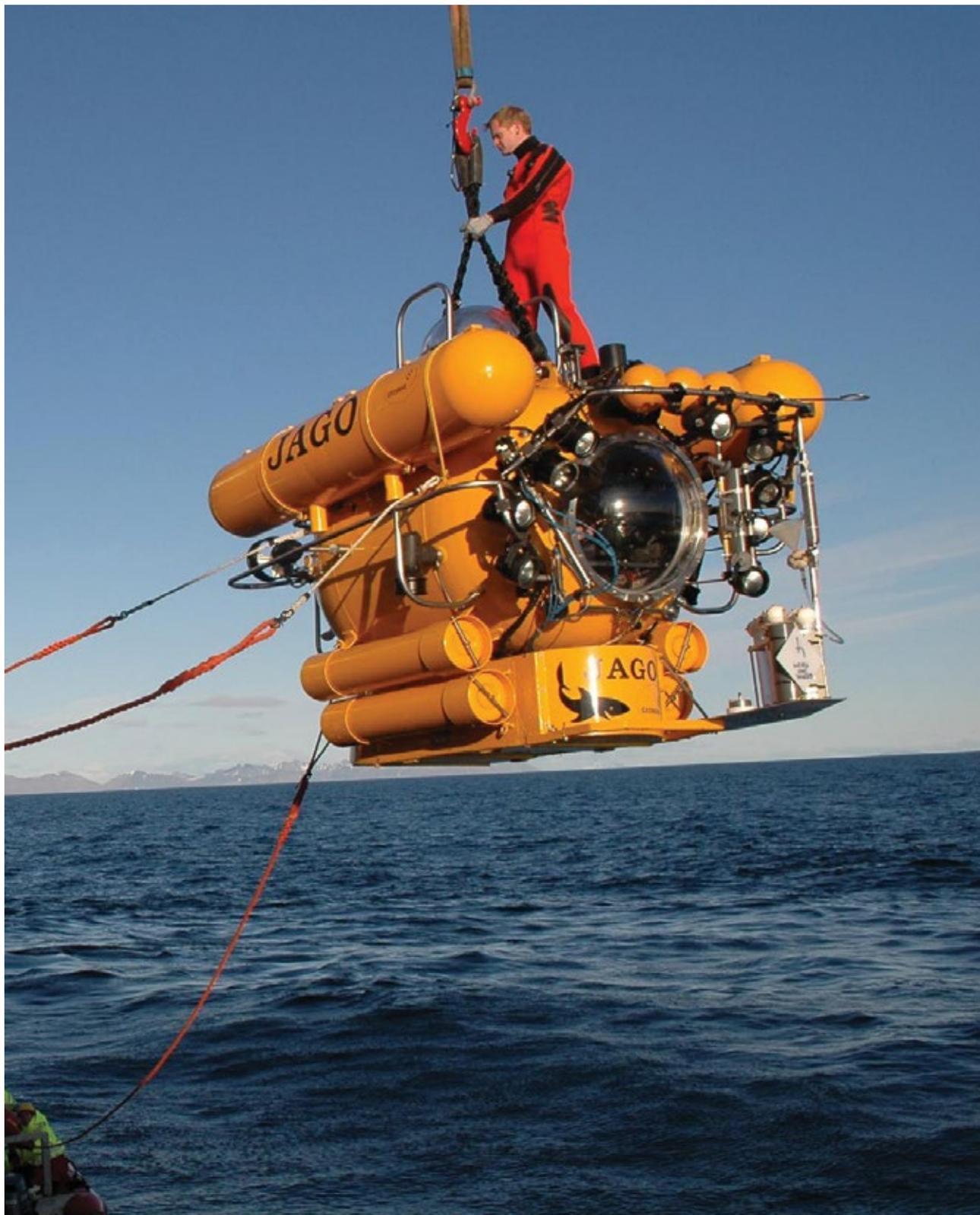


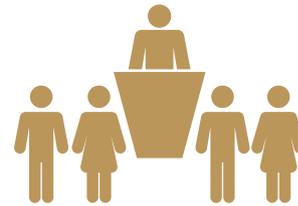
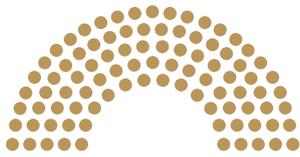
Photo : GEOMAR



# 5 ORGANES DE GOUVERNANCE



# Structure et fonctions



## L'Assemblée

### 167 États membres + l'Union européenne

- Organe suprême/politique
- Pouvoir d'établir les politiques générales sur toute question ou affaire dans le champ de compétence de l'AIFM
- Approuve le budget
- Approuve les règlements recommandés par le Conseil

### La Commission des finances

- 15 membres, y compris les 5 contributeurs les plus importants (tant que l'AIFM dépendra des contributions)
- Toute question financière ou budgétaire doit être examinée par la Commission des finances

## L'Entreprise



- Organe de l'AIFM mandaté pour réaliser directement les activités dans la Zone
- N'est pas en fonction actuellement. Les fonctions intérimaires sont réalisées par le Secrétariat



## Le Secrétariat

Secrétaire général + personnel administratif et technique

## Le Conseil

**Groupe A (4) Consommateurs majeurs :** Chine, Italie, Japon, Russie

**Groupe B (4) Investisseurs majeurs :** Allemagne, France, Inde, République de Corée

**Groupe C (4) Exportateurs majeurs :** Afrique du Sud, Australie, Canada, Indonésie

**Groupe D (6) États en développement et à intérêts particuliers :** Bangladesh, Brésil, Fidji, Jamaïque, Lesotho, Ouganda

**Groupe E (19) Représentation géographique équitable :** Algérie, Argentine, Cameroun, Chili, Côte d'Ivoire, Espagne, Ghana, Maroc, Mexique, Mozambique, Nigeria, Norvège, Panama, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Tonga, Trinité-et-Tobago



## La Commission juridique et technique

- 30 membres experts
- Recommande l'approbation de plans de travail
- Propose des règlements techniques + environnementaux au Conseil



## La Commission de planification économique

- N'est pas en fonction actuellement. Fonctions réalisées par la Commission juridique et technique

## Sessions des organes de gouvernance en 2019-2020

### 25<sup>ème</sup> session du Conseil (2<sup>ème</sup> partie) 15-19 juillet 2019

Pendant la seconde partie de sa 25<sup>ème</sup> session, le Conseil a continué son examen du projet de règlements relatifs à l'exploitation soumis par la CJT<sup>68</sup> et a convenu des prochaines étapes de leur développement.

Le Conseil a examiné le rapport du Président du groupe de travail informel à composition non limitée chargé de réfléchir à l'élaboration d'un modèle financier et d'un mécanisme de paiements, sur les résultats de la deuxième réunion du groupe, qui a eu lieu les 11 et 12 juillet 2019. Le Conseil a décidé que le groupe devrait convenir d'une troisième réunion en 2020.

Le Conseil a également décidé de prolonger le contrat et de renouveler le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise, tout en travaillant à l'entrée en fonction de l'Entreprise.<sup>69</sup>

Le Conseil a examiné deux propositions concernant les prochaines élections des membres de la CJT et a décidé de différer l'examen des contributions à sa prochaine réunion en 2020, qui les examinera en priorité.

Enfin, sur recommandation de la CJT, le Conseil a approuvé la demande de plan de travail relatif à l'exploration dans la Zone déposée par Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation, patronnée par le Gouvernement de la Chine.<sup>70</sup>

### 25<sup>ème</sup> session de l'Assemblée 22-26 Juillet 2019



Photo : IISD/ENB

L'Assemblée a élu comme présidente la Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, Madame la Sénatrice Kamina Johnson-Smith. Au cours de sa session, l'Assemblée a examiné le rapport annuel du Secrétaire général soumis en application de l'article 166(4) de la CNUDM<sup>71</sup> et a adopté le Plan d'action de haut niveau ainsi que les indicateurs de résultats correspondants pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AIFM pour la période 2019-2023.<sup>72</sup>

L'Assemblée a adopté le mandat pour le fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire,<sup>73</sup> comme recommandé par la CF, ainsi que le mandat du Fonds de contributions volontaires pour le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise.<sup>74</sup>

L'Assemblée a aussi approuvé les directives pour la candidature d'organisations non gouvernementales au statut d'observateur auprès de l'AIFM.<sup>75</sup>

Enfin, l'Assemblée a entériné le texte du memorandum d'accord établissant le Centre conjoint de formation et de recherche en collaboration avec le Ministère des ressources naturelles de la Chine et a autorisé le Secrétaire général à le signer.<sup>76</sup>

<sup>68</sup> ISBA/25/C/WP.1.

<sup>69</sup> ISBA/25/C/36.

<sup>70</sup> ISBA/25/C/33.

<sup>71</sup> ISBA/25/A/2.

<sup>72</sup> ISBA/25/A/15 ; ISBA/25/A/15/Corr.1.

<sup>73</sup> ISBA/25/A/14, Annex I.

<sup>74</sup> ISBA/25/A/14, Annex I.

<sup>75</sup> ISBA/25/A/16.

<sup>76</sup> ISBA/25/A/17, para.28.

## 26<sup>ème</sup> session du Conseil (1<sup>ère</sup> partie) 17-21 février 2020



Dr. Kathy-Ann Brown (Jamaïque) a présidé la session.

Photo : IISD/ENB

Le Conseil a poursuivi l'examen du projet de règlements de l'exploitation et a décidé d'établir trois groupes de travail informels, qu'il a chargés :

- des questions en rapport avec la préservation et la protection de l'environnement marin
- de l'inspection, de la conformité et de l'application
- des questions institutionnelles.

Chaque groupe sera coordonné par des individus désignés par les groupes régionaux, conformément aux mandats et modalités décidés par le Conseil.

Les délégués se sont par ailleurs occupés de la composition et de la taille de la CJT, une question qui était à l'ordre du jour depuis la dernière élection des membres de la CJT en 2016. Le Conseil a adopté une décision traçant la voie vers une décision finale qui sera prise à sa prochaine réunion en octobre 2020 et, à cette fin, a désigné Mr. Vladislav Kurbatskiy (Fédération de Russie) comme coordinateur.



Photo : IISD/ENB

## Célébrations du 25<sup>ème</sup> anniversaire

2019 a marqué l'année du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'AIFM et de l'entrée en vigueur de la CNUDM. Pour célébrer cette occasion historique, l'AIFM a organisé une session commémorative spéciale de l'Assemblée et une conférence internationale, qui ont eu lieu à Kingston, en Jamaïque, respectivement en juillet et en novembre.



### Session commémorative spéciale lors de la 25<sup>ème</sup> session de l'Assemblée

25 juillet 2019 – Kingston, Jamaïque

Le 25 juillet 2019, l'AIFM a organisé une journée de session commémorative. Parmi les principaux événements, ont eu lieu : la deuxième édition du Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins, un panel de haut niveau sur le renforcement des capacités, une session commémorative spéciale de l'Assemblée et le lancement de la plateforme DeepData.



Une réunion commémorative s'est tenue le 25 juillet 2019 lors de la 25<sup>ème</sup> session  
Photo : IISD/ENB



Le Secrétaire général M. Michael W. Lodge et le chef de la délégation de Monaco M. Tidiani Couma présentent un nodule polymétallique intégré dans du verre au lauréat pour 2019, Maurício Shimabukuro.

Le Secrétaire général, M. Michael W. Lodge, et le chef de la délégation de Monaco, M. Tidiani Couma, ont présenté la deuxième édition du Prix du Secrétaire général pour l'excellence de la recherche sur les grands fonds marins. M. Lodge a salué la contribution de la Principauté de Monaco qui a soutenu financièrement cette récompense et a annoncé le lauréat de l'édition de 2019, Maurício Shimabukuro de l'Institut d'Océanographie de l'Université de São Paulo au Brésil, récompensé pour son travail approfondi sur l'écologie du Sud de l'Atlantique et son expérience dans l'exploration des fonds marins.



Jihyun Lee, Secrétariat de l'AIFM, présente DeepData  
Photo : IISD/ENB

L'AIFM a également présenté sa base de données DeepData, qui centralise toutes les données et informations concernant les ressources minérales et l'environnement des fonds marins internationaux et leurs colonnes d'eau, qui sont systématiquement collectées par l'AIFM à partir des données et informations soumises par les contractants ces dernières années.

Un panel de haut niveau intitulé « Développer les opportunités et initiatives de renforcement des capacités des États en développement » a souligné l'importance du renforcement des capacités pour remplir le mandat de l'AIFM. Le groupe était co-présidé par le Secrétaire général de l'AIFM et S.E. Monsieur Baron Waqa, Président de Nauru, et était composé de :

- **M. Jens Frolich Holte**, Secrétaire d'État, Ministère royal norvégien des Affaires étrangères, Norvège
- **S.E. Carlos Den Hartog**, Représentant permanent du Brésil à l'AIFM
- **S.E. Satyendra Prasad**, Représentant permanent de Fidji à l'ONU
- **Mme. Sonali Samarasinghe**, Ministre, Mission permanente du Sri Lanka auprès de l'ONU

À cette occasion, le Secrétaire général a mis l'accent sur le programme de formation des contractants ainsi que sur les projets Initiative Abysses et ADSR, tous deux destinés à répondre aux besoins de renforcement des capacités des États en développement.



S.E. Monsieur Baron Waqa, Président de Nauru, a co-présidé le panel de haut niveau.

Photo : IISD/ENB

La journée s'est clôturée par la commémoration officielle du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'AIFM, lancée par le Premier ministre de la Jamaïque, Monsieur Andrew Holness, qui a mis en avant les accomplissements de l'AIFM depuis sa création et son rôle central pour la gouvernance de la Zone. Dans toutes leurs déclarations, le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques de l'ONU, M. Miguel de Serpa Soares,



Monsieur Andrew Holness, Premier ministre de la Jamaïque  
Photo : IISD/ENB

le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur les océans, M. Liu Zhenmin et le Président du Tribunal international du droit de la mer, M. Jin-Hyun Paik, ont également félicité l'AIFM pour son 25<sup>ème</sup> anniversaire et ont promis de s'engager pour soutenir le travail de l'organisation dans les années à venir.



M. Miguel de Serpa Soares, Sous-Secrétaire général  
aux affaires juridiques de l'ONU  
Photo : IISD/ENB



M. Liu Zhenmin, Sous-Secrétaire général aux affaires  
économiques et sociales et Secrétaire général de la  
Conférence de l'ONU sur les océans  
Photo : IISD/ENB



M. Jin-Hyun Paik, Président du Tribunal international  
du droit de la mer  
Photo : IISD/ENB

## Conférence internationale sur les aspects juridiques, scientifiques et économiques de l'exploitation minière des grands fonds marins

14-16 novembre - Kingston, Jamaïque

La conférence a réuni plus de 100 participants, y compris des hauts responsables des gouvernements, des experts internationaux, des chercheurs et des experts issus des communautés scientifiques et juridiques, ainsi que des représentants du corps diplomatique, pour célébrer cet événement marquant et discuter des nombreux accomplissements réalisés au cours de ces 25 ans ainsi que l'avenir de l'exploitation minière des grands fonds marins.



L'AIFM a organisé une conférence conjointe avec COLP et grâce au soutien généreux de : CIL, ICAS, KMI et l'UMM.

Au cours de la séance d'ouverture, Madame la Sénatrice Kamina Johnson Smith, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque a souligné que la priorité immédiate de l'AIFM « doit demeurer le développement des règlements pour régir l'exploitation de la zone internationale des grands fonds marins ».

« Alors que le regard de l'AIFM se tourne vers l'avenir et les 25 prochaines années, nous devons préparer prudemment et urgemment l'exploitation minière des ressources de la Zone » a dit la ministre. « La phase d'exploitation promet des avantages socio-économiques pour tous les peuples et il est important que nos contributions nous placent du bon côté de l'histoire, grâce aux précautions et à l'application avec lesquelles nous commençons ce processus maintenant. »



Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général a mis en lumière l'évolution de l'AIFM, faisant remarquer l'importance de ce jour il y a 25 ans, lorsque la session inaugurale de l'AIFM avait eu lieu à Kingston, en présence du Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali.

« Le monde d'aujourd'hui est très différent de celui de 1982, lorsque la Convention a été adoptée, et même de celui de 1994, quand l'AIFM a été établie » a dit M. Lodge.

« Les priorités et inquiétudes des États ont changé, et nous devons reconnaître que l'AIFM doit également changer. Il est primordial qu'à l'avenir, le travail de l'AIFM soit en adéquation avec l'objectif de développement durable n°14 et que l'AIFM porte sa pierre à l'édifice dans l'accomplissement de l'Agenda 2030 du développement durable. »



Le professeur Myron H. Nordquist, directeur adjoint et rédacteur du COLP, a par ailleurs souligné le rôle important joué par l'AIFM dans la mise en place du droit international et dans la défense des principes du patrimoine commun de l'humanité.

« La mise en œuvre pratique du concept de patrimoine commun par l'AIFM depuis plus de 25 ans a très certainement dissipé le scepticisme initial à propos de la viabilité de l'exploration des minéraux des fonds marins dans les régions s'étendant au-delà des champs de compétence nationaux » a-t-il ajouté.

Dans son discours, le juge Patrick Robinson de la Cour internationale de justice a souligné : « Bien que l'on sache qu'à certains endroits, certains estiment qu'il faudrait un moratorium sur l'exploitation minière des grands fonds marins ou même qu'elle devrait être interdite parce qu'elle serait incompatible avec la protection de l'environnement marin, ce n'est pas comme si la Convention de Montego Bay n'avait pas anticipé que les activités dans la Zone auraient quelques effets sur l'environnement marin. Après tout, la Convention exige que l'Autorité prenne des mesures pour protéger l'environnement des effets néfastes qui pourraient provenir des activités dans la Zone. »

Le juge Albert J. Hoffmann, président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs au fonds marins du TIDM a aussi participé à la conférence et a fait une présentation sur le travail et le rôle futur de la Chambre.





# 6 ADMINISTRATION – LE SECRÉTARIAT



Le Secrétariat de l'AIFM a son siège à Kingston, en Jamaïque. Il est dirigé par un Secrétaire général, Michael W. Lodge, qui en est le directeur administratif. Il est composé de quarante-quatre postes permanents et deux postes temporaires. Les principales fonctions du Secrétariat consistent notamment à fournir un appui au Secrétaire général, élaborer des rapports et autres documents facilitant les délibérations et la prise de décisions par les autres organes principaux, produire des publications, des bulletins d'information et des analyses, et diffuser des informations relatives aux activités et aux décisions de l'AIFM, organiser les réunions des groupes d'experts, les séminaires et les ateliers et leur fournir un appui, mettre en œuvre les programmes de travail et les politiques établis par les autres organes principaux, assurer la mise en conformité par rapport aux plans de travail pour l'exploration et l'exploitation, et accomplir les fonctions de l'Entreprise jusqu'à ce qu'elle fonctionne de façon indépendante.



Michael W. Lodge et ses invités lors de la journée portes ouvertes organisée par l'AIFM à l'occasion de la Journée mondiale des océans.

Michael W. Lodge, du Royaume-Uni, a été élu au poste de Secrétaire général de l'AIFM en 2016. Il a entamé son mandat de quatre ans le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Avant son élection, il était l'adjoint du Secrétaire général.

M. Lodge a obtenu une licence en droit de l'Université d'East Anglia, et une maîtrise en politique marine de la London School of Economics and Political Science. Il est avocat du Gray's Inn, à Londres. Entre autres expériences professionnelles, il a été conseiller juridique auprès de l'AIFM (1996-2003), conseiller auprès de la Table ronde sur le développement durable de l'OCDE (2004-2007) et conseiller juridique auprès de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (1991-1995). Il a également été

professeur invité au Somerville College, Oxford (2012-2013), chercheur associé à Chatham House, Londres (2007) et membre du Global Agenda Council on Oceans, du Forum économique mondial (2011-2016).

M. Lodge a donné de nombreuses conférences sur le droit international de la mer. Il a publié plus de vingt-cinq livres et articles sur le droit de la mer, la politique en matière d'océans et questions connexes.

Le Secrétaire général est aussi observateur permanent pour l'AIFM, qui dispose d'une mission d'observation permanente auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Suivez Michael W. Lodge sur Twitter @mwldodge et ISA @ISBAHQ

## Bureau exécutif du Secrétaire général

### Michael W. Lodge

Secrétaire général

### Marie Bourrel-McKinnon

Responsable des politiques et  
Assistante spéciale du Secrétaire général

### Katie Elles

Responsable de la communication

### Christine Griffiths

Responsable administrative

### Shanique Gregory

Assistante principale de la  
responsable de la communication

### Keisha Dunn

Assistante administrative

### Ryan Barbar

Assistant pour le personnel (temporaire)

## Bureau des affaires juridiques

### Alfonso Ascencio-Herrera

Conseiller juridique & Adjoint  
du Secrétaire général

### Chapi Mwango

Chef, Division de la gestion  
des contrats

### Yongsheng Cai

Responsable juridique

### Charlotte Salpin

Responsable juridique

### Gwénaëlle Le Gurun

Juriste

### Michelle Bond

Bibliothécaire

### Talatu Akindolire

Juriste associé

### Annekah Mason

Coordonnateur de la formation

### Kayon Wray

Responsable de la gestion des  
documents et des conférences

### Patrena Salmon

Assistante administrative

## Bureau de la gestion de l'environnement et des ressources minérales

### Jihyun Lee

Directrice

### Pratima Jauhari

Responsable scientifique  
principale (géologue marine)

### Wanfei Qiu

Gestionnaire de programme  
(environnement marin)

### Luciana De Melo Santos Genio

Analyste de l'environnement

### Sheldon Carter

Responsable de la  
banque de données

### Kioshi Mishiro

Responsable SIG

### Ansel Cadien

Assistant principal pour la  
gestion de l'information

### Camelia Campbell

Assistante administrative

### Tamique Lewis

Assistant projets, support de  
données (financé par le programme)

### Ghislain Maertens

Directeur

### Anna Elaise

Responsable des technologies de la  
communication et de l'information

### Zorana Maltar

Responsable des ressources  
humaines

### Trudi-Ann Herdsman

Assistante pour les voyages  
et le personnel (temporaire)

### Joseph Khoreich

Responsable budget et contrôle

### Aristakes Zurabian

Chef des finances

### Marcelle Lefebvre

Chef adjoint du personnel

### Esam Alnour

Responsable adjoint des  
technologies de l'information  
et de la communication

### Enoch Allen

Chef de la sécurité

### Lilian Valles Carrillo

Responsable des achats

### Fitzroy Ferguson

Responsable adjoint des finances

### Ksenija Thompson

Assistante du chef des finances

### Bobett Russell

Assistante administrative

### Sheldon Gruber

Assistant budget et trésorerie

### Andre Brooks

Assistant technologies de  
l'information et de la communication

### Wenley Bramwell

Assistant technologies de  
l'information et de la communication

### Asenaca Navoti

Assistante administrative, bureau de  
l'observateur permanent de l'AIFM  
auprès des Nations Unies, New York

### Sashi Walters-Brooks

Assistant achats

### Oswald Love

Chauffeur

### Errol Evans

Chauffeur

## Bibliothèque Satya N. Nandan

La Bibliothèque Satya N. Nandan, qui porte le nom du premier Secrétaire général de l'AIFM, est la principale source d'information du Secrétariat, des États membres, des missions permanentes et des scientifiques à la recherche de renseignements spécialisés sur le droit de la mer, les affaires maritimes, l'exploitation minière des grands fonds marins et les ressources des fonds marins.

La Bibliothèque Satya N. Nandan propose différents services, notamment la mise à disposition d'informations, de documents et de sources de référence et de recherche, ainsi que la distribution de documents et de publications officiels de l'AIFM. La Bibliothèque est un membre actif de l'International Association of Aquatic and Marine Science Libraries and Information Centers, IAMSLIC (Association internationale des bibliothèques et centres d'information en sciences aquatiques et marines) et de la Library and Information Association of Jamaica (Association des bibliothèques et de l'information de Jamaïque). Aux côtés du Tribunal international du droit de la mer, la Bibliothèque est partenaire du Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques, une initiative regroupant les bibliothèques de l'ensemble du système des



Nations Unies, qui permet aux organismes participants de réaliser des économies considérables. L'AIFM œuvre à mettre au point les capacités de recherche spécialisées de sa collection actuelle grâce à son programme d'acquisitions de collection, afin de l'adapter aux changements dans la prestation de service et dans le format des informations et des données, dans le but de proposer un service de référence complet. La Bibliothèque dispose d'un catalogue électronique disponible à l'adresse [ISA Library Portal](#).



La Galerie, située au siège de l'AIFM à Kingston, met en valeur l'histoire des expéditions d'exploration des fonds marins, comme celle du HMS Challenger en 1873, ainsi que des événements marquants comme les Conférences sur le droit de la mer (1956-1994). Elle

présente également une chronologie de la création et du développement de l'AIFM (1994-2019).

La première phase de l'installation de la Galerie s'est achevée en 2020, suite à l'acquisition de plusieurs expositions, notamment sous forme de donations. Les collections, qui comportent entre autres des modèles de navires, des échantillons de technologies d'exploitation minière des grands fonds marins, de l'équipement scientifique, des cartes, des images, des vidéos, des expériences de réalité virtuelle et des échantillons géologiques, présentent la chronologie des avancées technologiques au cours des dernières décennies et de notre compréhension des gisements miniers et des écosystèmes dans les grands fonds marins, ainsi que de leur fonctionnement.

La Galerie de l'AIFM, qui a bénéficié du soutien financier de la Chine et du Ghana, expose des objets offerts par l'Agence fédérale des ressources minérales de Russie, BGR, la Chine, COMRA, DORD, EMEPC, GSR, Ifremer, l'Inde, Nautilus Minerals, OMI, TOML et UKSRL.

## In memoriam Satya N. Nandan (1936-2020)

C'est avec une profonde tristesse que le monde du droit de la mer a appris, en février 2020, le décès de S.E. Satya N. Nandan, des Fidji, qui, fait sans précédent, a accompli trois mandats de Secrétaire général de l'AIFM, de 1996 à 2008. Pendant les douze années qu'il a passées à la tête de l'organisation, il a gagné la confiance de la communauté internationale vis-à-vis de l'AIFM et du système mis en place pour la gouvernance des ressources des grands fonds marins.

Si l'AIFM est aujourd'hui une organisation internationale majeure, qui exerce efficacement son mandat de réglementation des activités dans les grands fonds marins et de promotion de la recherche scientifique marine dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité, c'est grâce aux efforts de Satya Nandan.

La relation entre l'ambassadeur Nandan et la CNUDM a débuté en 1970. A cette époque, il a dirigé la délégation des Fidji auprès du Comité des fonds marins, le Comité préparatoire pour la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS III) de 1970 à 1973, et la délégation des Fidji auprès de l'UNCLOS III de 1973 à 1982. Il a négocié le régime relatif aux États archipels et au droit de passage par les détroits utilisés pour la navigation internationale. Pendant tout ce processus, il a notamment défendu farouchement les intérêts des Fidji et des États insulaires du Pacifique.

Lorsque les Fidji sont devenus le premier Etat à ratifier la CNUDM en 1982, l'ambassadeur Nandan a tout mis en œuvre pour que la CNUDM entre en vigueur grâce à une participation universelle. En 1983, l'ambassadeur Nandan a été nommé Sous-Secrétaire général et Représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer par le Secrétaire général des Nations Unies Perez de Cuellar. En tant que Représentant spécial du Secrétaire général, il a piloté une campagne en faveur de la reconnaissance universelle de la CNUDM et de son application homogène et cohérente dans la pratique des États. En sa qualité de Sous-Secrétaire général et chef de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies, il a dirigé les travaux du Comité préparatoire en vue de la création de l'AIFM et du Tribunal international du droit de la mer de 1983 à 1992.

En 1990, au nom du Secrétaire général, il a lancé une discussion dans le but de régler les questions non résolues relatives à la Partie XI de la CNUDM. Plus tard, en 1993, en tant que délégué des Fidji, il a présidé le groupe informel (le groupe du "Boat Paper") qui a négocié et rédigé l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention sur le droit de la mer, adopté par l'Assemblée générale le 28 juillet 1994. Cet Accord a permis de régler les questions non



résolues et a ouvert la voie à la participation universelle à la CNUDM.

L'ambassadeur Nandan a aussi été élu président de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs ayant abouti à l'Accord novateur de 1995 qui a donné lieu à la création de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central.

Au moment de l'entrée en vigueur de la CNUDM en 1994, il a été élu en sa qualité de représentant des Fidji au poste de premier président de la Réunion des États parties à la Convention (1994-1996). C'est lui qui a organisé la première élection des juges au Tribunal international du droit de la mer (1996).

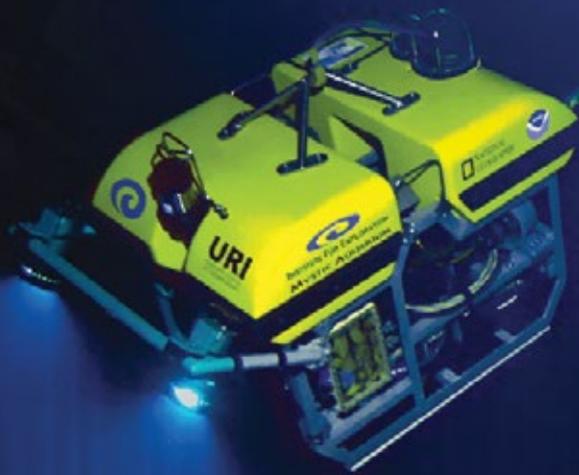
Outre son travail en faveur du droit de la mer, l'Ambassadeur Nandan a été ministre des Affaires étrangères des Fidji (1981-1983) et a représenté son pays à l'ONU de 1970 à 1976 et de 1993 à 1996. Il a été le représentant des Fidji au Comité spécial de la décolonisation et à la Commission du désarmement du Département des affaires politiques et du Bureau des affaires juridiques. Il a aussi été l'ambassadeur des Fidji auprès de la Communauté économique européenne (CEE), de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas (1976-1981). En tant qu'ambassadeur des Fidji auprès de la CEE, il a participé aux négociations des Conventions de Lomé I, II and III conclues entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les ACP) et la CEE concernant le commerce, l'investissement et le développement dans les pays ACP.

L'ambassadeur Nandan a été fait Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique en 1978. En 1996, le président de l'Allemagne lui a décerné la Grand-Croix de l'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne pour son "travail au service du droit de la mer et des relations internationales". En 2001, il a reçu la plus haute distinction des Fidji, le titre de Compagnon de l'Ordre des Fidji.

Avec son décès, l'AIFM et l'ensemble de la communauté internationale ont perdu un fantastique dirigeant. Jamais nous n'oublierons le rôle qu'il a joué dans l'élaboration de la CNUDM et dans la création de l'AIFM. Son charisme, sa sagesse et sa force tranquille en vue de trouver des solutions par le dialogue manqueront beaucoup à tous ses collègues et à ses amis.



# 7 FINANCES ET RESSOURCES



Les dépenses administratives de l'AIFM sont financées au moyen de contributions versées par ses membres jusqu'à ce qu'elle dispose de recettes suffisantes provenant d'autres sources (par exemple les recettes de l'exploitation minière des grands fonds marins) pour y faire face. Le barème des quote-parts est fondé sur celui utilisé pour le budget ordinaire de l'ONU, ajusté compte tenu des différences dans la composition des deux organisations, avec un taux maximal de 22 pour cent et un taux minimal de de 0,01 pour cent.

Depuis 2013, l'AIFM a également mis en place un système de recouvrement des coûts. Selon ce système, les entrepreneurs sont tenus de verser une taxe annuelle sur leurs frais généraux correspondant au coût des services qui leur ont été fournis par l'AIFM. En 2020, ces taxes sur les frais généraux représentent approximativement 20 pour cent des revenus de l'AIFM.

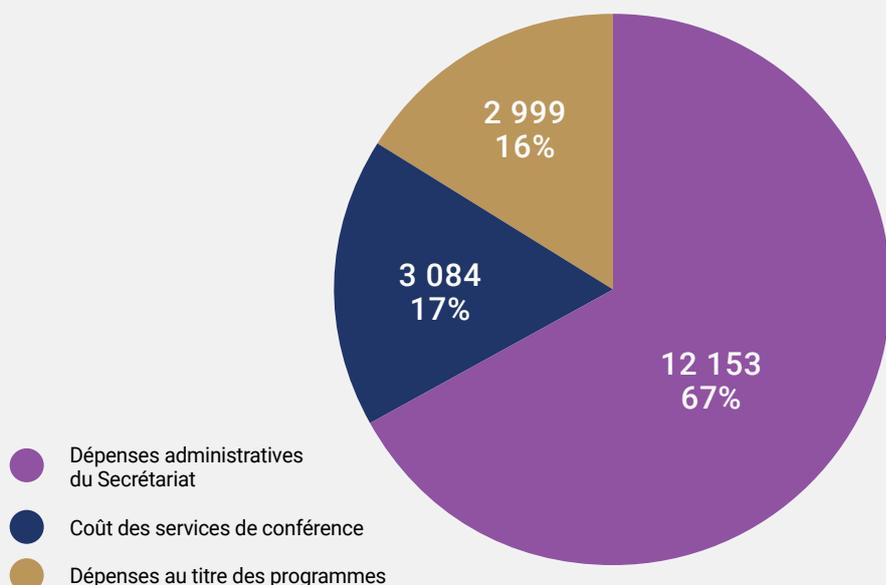
Le budget de l'AIFM est subdivisé en deux parties principales. D'une part, la partie administrative, qui couvre les frais de fonctionnement du Secrétariat ainsi que les

frais d'organisation des réunions des différents organes de l'AIFM, et d'autre part, plusieurs fonds d'affectation spéciale et fonds de contributions volontaires créés à différentes fins, notamment pour permettre aux pays en développement de participer pleinement aux activités de l'AIFM. Par ailleurs, l'AIFM dispose d'un fonds de roulement dont le solde s'établissait en juin 2020 à \$655 556, le plafond approuvé étant de \$660 000.

En mars 2019, l'AIFM a créé un fonds d'affectation spéciale destiné à s'assurer un appui extra-budgétaire et alimenté par plusieurs donateurs pour inciter les États membres et d'autres donateurs à verser des contributions volontaires pour financer les activités extraordinaires ou les activités qui ne sont pas financées par le budget approuvé. Ces contributions peuvent être ponctuelles, ou financer des programmes ou projets pluriannuels. Les fonds doivent être utilisés conformément aux conditions convenues avec les donateurs, notamment en ce qui concerne la présentation de rapports et l'audit. Depuis sa création, le fonds a permis de collecter US\$900 000 et en juin 2020, son solde net s'établissait à US\$486 310.

## Budget 2019-2020

Pour l'exercice financier 2019–2020, le budget de l'AIFM se monte à US\$18 235 850 répartis selon le graphique ci-dessous.<sup>77</sup>



Répartition du budget de l'AIFM (en milliers de US\$)

<sup>77</sup> ISBA/24/A/11; ISBA/24/A/6 – ISBA/24/C/19.

## Fonds de contributions volontaires

### Le Fonds de contributions volontaires pour les membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances

Le fonds de contributions volontaires a été créé en 2002 pour faciliter la participation des membres de la CJT et de la CF venant de pays en développement. En juin 2020, le montant total des contributions versées au fonds depuis sa création s'élevait à US\$914 464.

Contributions - juillet 2019/juin 2020	
Philippines	2 500
Chine	20 000
Contractors (NORI, GSR, UKSRL, Marawa, the Government of Poland and DORD)	58 010
<b>Contributions totales pendant la période</b>	<b>80 510</b>
<b>Contributions totales depuis la création</b>	<b>914 464</b>
<b>Total des montants disponibles en juin 2020</b>	<b>US\$3</b>

### Fonds de contributions volontaires pour les membres du Conseil

Lors de sa 23<sup>ème</sup> session, en 2017, l'Assemblée a chargé le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires pour appuyer la participation des membres du Conseil venant de pays en développement et pour garantir une participation inclusive.<sup>78</sup>

En juin 2020, le montant total des contributions versées au fonds s'élevait à US\$87 502. Le solde du fonds s'élevait à US\$20 579.

Contributions - juillet 2019/juin 2020	
NORI	20 000
GSR	20 000
UKSRL	20 000
OMS	20 000
Gouvernement du Royaume-Uni	7 502
<b>Total des contributions</b>	<b>87 502</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>66 923</b>
<b>Total des montants disponibles</b>	<b>US\$20 579</b>

## Fonds de contributions volontaires pour le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise

A la première partie de sa 25<sup>ème</sup> session, le Conseil a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires afin que l'AIFM dispose des ressources nécessaires au financement des activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise.<sup>79</sup> Le fonds a été créé le 1<sup>er</sup> mars 2019. En juin 2020, quatre contributions avaient été versées pour un montant total de US\$31 816. Le solde du fonds s'élevait à US\$5 968.

Contributions versées depuis mars 2019	
NORI	10 000
GSR	7 500
Ministère norvégien des Affaires étrangères	9 816
Marawa	4 500
<b>Total des contributions</b>	<b>31 816</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>25 848</b>
<b>Total des montants disponibles</b>	<b>US\$5 968</b>

### Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone

En 2020, le gouvernement mexicain a versé une contribution de US\$10 000 au fonds.

En juin 2020, le capital du fonds était de US\$3 513 567. A la même date, un montant total de US\$610 209 provenant des intérêts sur le capital avait été déboursé sous forme de subventions allouées à des projets.

<b>Capital total</b>	<b>3 513 567</b>
Intérêts	806 350
Décaissement	610 209
<b>Total des montants disponibles (intérêts moins décaissement)</b>	<b>US\$212 066</b>

<sup>71</sup> ISBA/23/A/13.

<sup>72</sup> ISBA/25/C/16.

## Fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire à l'AIFM

En juin 2020, le solde net du fonds s'élevait à US\$486 310, déduction faite des frais bancaires et des intérêts.

Contributions versées depuis mars 2019	
Pew Charitable Trusts	40 000
Banque africaine de développement	27 500
République de Corée	54 168
KMI	25 000
NORAD	524 069
Conseil national de recherche sur l'environnement, RoyaumeUni	10 000
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU	90 000
Monaco	17 000
Chine	30 000
Ghana	25 000
ICAS	14 988
France	27 02
<b>Total des contributions</b>	<b>885 627</b>
<b>Total des décaissements par projet, déduction faite des frais bancaires et des intérêts</b>	<b>399 317</b>
<b>Total des montants disponibles</b>	<b>US\$486 310</b>

## Situation des fonds de contributions volontaires en juin 2020

Fonds de contributions volontaires pour les membres de la Commission juridique et technique **US\$3**

Fonds de contributions volontaires pour le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise **US\$5 968**

Fonds de contributions volontaires pour les membres du Conseil **US\$20 579**

Fonds de contributions volontaires pour l'appui extrabudgétaire à l'AIFM **US\$486 310**

Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine **US\$3 513 567**





14 - 20 Port Royal Street Kingston, Jamaica  
Tel: +1 (876) 922-9105 Fax: +1 (876) 922-0195  
[www.isa.org](http://www.isa.org)